

RAPPORT, D'ACTIVITÉ 2022



SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	04
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022	06
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	12
Qui sommes-nous ?	14
Nos missions	16
LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS	18
Renforcer la justice climatique par le droit	20
Faire connaître les droits environnementaux et les inégalités climatiques	44
Améliorer le droit de l'environnement par la reconnaissance des droits de la nature et du crime d'écocide	53
Sensibiliser et former tous les publics à la justice climatique	65
Construire un réseau engagé pour la justice sociale et climatique	77
NOTRE VIE ASSOCIATIVE	80
Les groupes locaux	84
Vie associative	82
Ressources humaines	89
Communication	91
Les partenaires de l'association	98
BILAN FINANCIER	100
Les dépenses	104
Les ressources	102

Crédits Photos : © Notre Affaire à Tous. © Pexels
Graphisme : Julia Demarque.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

2022 pouvait être une année de basculement pour l'écologie en France : la conjugaison des échéances politiques et du compte à rebours fixé par le juge administratif au 31 décembre constituaient une occasion rare pour la France d'enfin suivre une trajectoire ambitieuse en matière climatique.

Une fois n'est pas coutume, Notre Affaire à Tous s'est investie pour mettre en avant l'ampleur des défis auxquels nous avons à répondre et l'importance de nous doter collectivement d'institutions prenant la mesure de l'urgence à agir.

C'est pourquoi, avec les partenaires de l'Affaire du Siècle, nous avons organisé « Le Débat du Siècle » avec les principaux candidats à l'élection présidentielle. Le climat devait avoir son débat, il l'a eu grâce aux ONG et à Twitch, et plus d'un million de personnes ont pu le suivre en ligne.

Notre Affaire à Tous a également proposé aux citoyen.ne.s des outils pour alerter les candidat.e.s de leurs circonscriptions lors des élections législatives sur les projets polluants et injustes auxquels il est impératif de renoncer. Mais on le sait aujourd'hui, cela n'aura malheureusement pas suffi à faire désigner un gouvernement à la hauteur des enjeux climatiques et de justice sociale.

Notre Affaire à Tous a donc continué à faire avancer la justice climatique à travers la bataille juridique, en maintenant une pression constante tout au long de l'année sur l'État : dans le cadre de l'Affaire du siècle et de l'Affaire Grande Synthèse, mais aussi sur les multinationales comme Total en accueillant au sein de notre coalition sur le devoir de vigilance de nouvelles villes et non des moindres (Poitiers, Paris, New-York) et une ONG historique (Amnesty International). Si on veut répondre à l'urgence climatique et face à l'inaction, il nous faut en effet non seulement mettre l'État face à ses responsabilités, mais aussi les multinationales : on a donc déployé de nouveaux fronts, d'abord contre le greenwashing de Total, mais aussi de la FIFA à l'occasion de la coupe du monde au Qatar, ou encore contre le financement irresponsable des projets fossiles écicides (BNP Paribas). Au-delà du climat, dans le cadre de notre recours inédit contre l'État, Notre Affaire à Tous s'est aussi mobilisée face à l'effondrement de la biodiversité au sein de la coalition « Justice pour le Vivant » pour que cesse l'empoisonnement des écosystèmes et des humains par des pesticides notoirement nocifs.

Pour mener à bien ces nouveaux combats, nous avons dû nous

renforcer, nous professionnaliser, et nos nouveaux financeurs nous ont permis d'accueillir au sein de l'équipe de nouvelles forces. Cette équipe renforcée, à la fois sur la compétence juridique (devoir de vigilance) et sur les fonctions transverses, n'a pas compté ses efforts pour porter tout au long de l'année de nombreux projets permettant d'entretenir les espoirs nés des victoires historiques obtenues par Notre Affaire à Tous et aux côtés de nos bénévoles de développer l'association pour les années à venir.

Aujourd'hui, nous pouvons sans rougir assumer que Notre Affaire à Tous soit reconnue, au sein du mouvement climat comme de la société civile et des institutions, comme le bras armé juridique de la justice climatique et de la justice sociale en France. Le Conseil d'État lui-même a consacré plusieurs pages à l'Affaire du Siècle dans son rapport d'activité, et des sollicitations pour des colloques, interventions, tribunes ou même contentieux arrivent chaque jour à Notre Affaire à Tous. Cette crédibilité est devenue aujourd'hui une marque de fabrique de l'association et vient couronner l'engagement de celles et ceux qui y ont cru contre vents et marées avant que les succès n'arrivent. Cette détermination historique doit nous conforter dans nos luttes pour fixer les nouvelles frontières du droit, qu'il s'agisse de la reconnaissance du crime d'écocide ou de celles des droits de la Nature, en défense desquels nous avons publié cette année un ouvrage de référence.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'année 2023 est bien entamée, et malheureusement sous les plus mauvais auspices.

L'inaction climatique des institutions et l'irresponsabilité des acteurs économiques multinationaux mettent à mal l'espoir d'un grand nombre de citoyen.ne.s conscient.e.s de l'urgence et entraîne une radicalisation des paroles et des actes. Cette stratégie de la terre brûlée des acteurs systémiques casse la dynamique initiée en 2015 par l'Accord de Paris, et s'exprime désormais à visage découvert et en criminalisant les lanceurs d'alerte et les citoyen.ne.s qui se battent pour défendre le Vivant.

Dépassé et malmené, le droit n'a d'autres choix aujourd'hui que d'entamer sa transition, en accueillant les enjeux climatiques comme il a accueilli par le passé les enjeux d'égalité et de liberté. De concert comme toujours avec les mobilisations citoyennes et les partenaires du mouvement, Notre Affaire à Tous continuera à œuvrer pour accélérer cette mue, en étant partout présente, devant les juges comme auprès des parlementaires et de la doctrine.



*Clotilde Bato,
Présidente de Notre Affaire à Tous*

FAITS MARQUANTS 2022

10 JANVIER 2022

Justice pour le vivant - l'Etat attaqué en justice pour inaction face à l'effondrement de la biodiversité

En septembre 2021, lors du Congrès de l'UICN, Notre Affaire à Tous et POLLINIS, association qui défend les pollinisateurs, avaient initié la première étape du recours avec le dépôt d'injonctions. L'État n'ayant pas répondu dans le délai imparti, les organisations ont décidé de l'attaquer en justice, en déposant le 10 janvier 2022, une requête sommaire au Tribunal administratif de Paris. Une action à laquelle s'associent désormais trois nouvelles associations avec des expertises complémentaires : l'Association pour la protection des animaux sauvages et du patrimoine naturel (ASPAS), l'Association nationale pour la protection des eaux & rivières (ANPER-TOS) et Biodiversité sous nos pieds.



10 FEVRIER 2022

Publication du guide de promotion des PLU bioclimatiques

Le groupe recours locaux a publié un guide sur les PLU mis à jour de la loi climat et résilience « Quel Plan Local d'Urbanisme pour demain ». Ce guide vulgarise le droit de l'urbanisme tout en émettant des recommandations pour une meilleure préservation de l'environnement au sein des PLU. Ce guide a été l'occasion de diffuser les premières évolutions sur la lutte contre l'artificialisation des sols, et sur la prise en compte du recul du trait de côte.



2 MARS 2022

Publication du livre « Les droits de la nature »

Événement majeur pour l'association et le groupe droits de la nature : la publication de l'ouvrage *Les droits de la nature - Vers un nouveau paradigme de protection du vivant* aux éditions Le Pommier. Il est le fruit d'un travail collectif de 14 contributeurs, membres bénévoles de Notre Affaire à Tous, sous la direction de Marine Yzquierdo.



13 MARS 2022

Débat du Siècle avec l'Affaire du siècle

Premier débat présidentiel 100% climat réalisé sur Twitch en partenariat avec Jean Massiet et Paloma Moritz, il a été l'occasion d'interpeller les principaux candidat-e-s, à l'exception d'Emmanuel Macron. Afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux réponses des candidat-e-s, et face au refus des grandes chaînes de télévision d'organiser un débat consacré aux enjeux écologiques, l'Affaire du Siècle a organisé elle-même ce « [Débat du siècle](#) ».



13 JUILLET 2022

Sortie du rapport n°3 sur la vigilance climatique de 27 multinationales françaises

Le 13 juillet 2022, nous avons publié notre 3ème rapport [Benchmark sur la vigilance climatique](#) qui passe au crible la conformité de 27 multinationales françaises à leurs obligations légales en matière climatique. Le rapport vise à consolider l'existence et la pratique de la vigilance climatique au sein des entreprises en s'appuyant notamment sur la loi relative au devoir de vigilance des multinationales afin de remédier à la non-application directe de l'Accord de Paris aux entreprises. Le constat fait par le Benchmark est alarmant : cinq ans après l'adoption de la loi, les entreprises n'adaptent toujours pas leur action face à la crise climatique et aucune entreprise étudiée ne se conforme pleinement aux exigences de la loi sur le devoir de vigilance et aux objectifs de transition climatique. L'absence de conformité avec ces critères expose les entreprises au risque contentieux.



13 OCTOBRE 2022

Affaire du siècle - L'Etat n'en fait toujours pas assez

A moins de trois mois de la date butoir fixée par le tribunal administratif (le 31 décembre 2022), l'Affaire du Siècle s'est rendue dans une forêt ravagée par le feu près de Landiras (Gironde), pour interpeller le gouvernement. Les organisations ont listé des mesures à prendre de toute urgence pour surmonter l'hiver, tout en préparant l'avenir. Yann Robiou du Pont, docteur en climatologie, et Jacques Hazera, propriétaire forestier, sont venus à nos côtés attester des impacts dramatiques déjà causés par le dérèglement climatique.



26 OCTOBRE 2022

Mise en demeure de BNP Paribas

La veille du Climate Finance Day, rendez-vous international de la finance qui se tient tous les ans à Paris, Notre Affaire à Tous, Oxfam France, et les Amis de la Terre France ont mis en demeure BNP Paribas – 1er financeur européen et 5ème mondial du développement des énergies fossiles – de stopper ses soutiens aux nouveaux projets d'énergies fossiles. Cette étape constitue le préambule d'une action en justice inédite, la première au monde à viser une banque commerciale pour ses activités à hauts risques climatiques dans le secteur pétro-gazier.



2 NOVEMBRE 2022

Recours contre le greenwashing de la FIFA

Notre Affaire À Tous a déposé plainte auprès du Jury de déontologie publicitaire pour greenwashing à l'encontre de la FIFA. Des plaintes similaires pour publicité trompeuse ont été déposées au Royaume-Uni, en Suisse, en Belgique et aux Pays-Bas pour contester les allégations de neutralité carbone relatives à l'organisation de la Coupe du monde du Qatar.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE



QUI SOMMES-NOUS ?

Notre Affaire à Tous est une association loi 1901 constituée à l'été 2015 qui fait du droit une arme afin de protéger le vivant, les communs naturels et le climat. Issue du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement, Notre Affaire à Tous cherche à mettre en place par le droit, le plaidoyer et la mobilisation citoyenne, une responsabilité de l'humain vis-à-vis de l'environnement.

Notre Affaire à Tous est notamment à l'origine de contentieux climatiques emblématiques à l'encontre des acteurs systémiques. Contre l'Etat, à travers l'Affaire du Siècle qui a conduit à la condamnation pour inaction climatique en 2021, et contre les multinationales comme Total, Casino ou BNP Paribas.

● UN MOUVEMENT DE CITOYEN·NE·S POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Notre Affaire à Tous comptait au 31 décembre 2022 **458 adhérent·e·s, dont une centaine de membres actif·ve·s organisé·e·s en groupes de travail**. Ces bénévoles sont en grande partie des professionnel·le·s du droit, des juristes, avocat·e·s, étudiant·e·s, chercheur·se·s dont une majorité de jeunes femmes. Ils et elles accompagnent voire pilotent une partie importante du travail juridique de l'association, en lien avec l'équipe salariée et les membres du CA et avec l'aide de cabinets d'avocat·e·s en pro bono sur les plus importants projets de l'association. Le bénévolat et le mécénat de compétence représentent une richesse extraordinaire pour l'association, pour mener à bien ses projets et atteindre ses objectifs. En 2023, nous souhaitons initier un premier travail d'estimation comptable des contributions bénévoles.

● NOS GROUPES DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2022, il existe 8 groupes de travail : Multinationales, Recours Locaux, Inégalités climatiques, Education Sensibilisation, Droits de la nature, Ecocide, International - Veille des affaires climatiques et Traduction. En 2022, quatre groupes locaux sont également actifs à Lyon, Strasbourg, Lille et Paris.

Les co-référent·e·s des groupes de travail, ainsi que les membres du Conseil d'administration et l'équipe salariée constituent la « coordination » qui assure un suivi des groupes de travail et applique la stratégie de l'association préalablement approuvée par le Conseil d'Administration. Les groupes de travail sont de nature évolutive tel qu'indiqué dans le règlement intérieur. La liste de ces groupes est mise à jour régulièrement sur le [site internet](#).



**« UN MOUVEMENT DE CITOYEN·NE·S
POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE »**

NOS MISSIONS



Notre défi, pour ce siècle, est d'envisager, inventer et construire un modèle économique, sociétal et de gouvernance qui respecte et protège la vie sur Terre, afin de préserver la dignité humaine et la planète sur laquelle nous vivons en utilisant tous les moyens juridiques à notre disposition. Réchauffement climatique, perte massive de la biodiversité... L'impact de l'activité humaine sur la dégradation générale de l'environnement, de l'écosystème terrestre et de la planète n'est plus à démontrer.



Nous unir pour défendre l'intérêt général face à ceux qui détruisent notre planète. Nous sommes entré·e·s dans l'ère de l'anthropocène, celle où « l'humanité est devenue une force géologique à l'échelle de la planète » (Will Steffen). Nul n'est aujourd'hui tenu responsable juridiquement de la dégradation de notre environnement : ni les entreprises polluées, ni les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger. Notre Affaire à Tous agit en justice pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale : contre les instances publiques et les acteurs privés.



Une responsabilité de l'humain vis-à-vis de la nature. Notre Affaire à Tous travaille à l'institution d'un véritable droit environnemental et de la nature. Nous voulons établir, par la transformation de notre droit, et la mobilisation citoyenne, une nouvelle relation équilibrée entre les humains et la nature, à travers la reconnaissance des droits de la nature et l'incrimination de l'écocide.



Justice économique, sociale, climatique et environnementale. Nos droits sociaux sont aujourd'hui remis en cause par les crises environnementales et climatiques. Notre Affaire à Tous accompagne et protège les victimes du changement climatique pour faire reconnaître leurs droits et l'obligation des pouvoirs publics de les protéger. La justice climatique est nécessaire pour assurer l'état de droit et le contrat social. Les États doivent se doter de nouveaux instruments juridiques pour garantir les droits individuels et collectifs de leurs citoyen-ne-s, et protéger les droits de la nature et du vivant. Nous connaissons l'héritage légué par le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis qui proclama dès 1992 les 12 principes pour la justice environnementale. Nous savons que les violences environnementales s'ajoutent aux violences sociales, qu'elles ne font qu'un, et que la protection des droits de la nature est une condition de l'égalité et du respect des droits humains.



Un mouvement mondial. Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un mouvement mondial : celui de la mobilisation pour pénaliser les crimes contre l'environnement, mais aussi pour reconnaître des droits à la nature ou porter des actions en justice pour le climat. Dans le monde entier, les contentieux climatiques se multiplient : des citoyen-ne-s et des associations se tournent vers les tribunaux pour faire respecter leurs droits et ceux de la nature. Ils enjoignent les Etats à agir plus et mieux pour le climat, en rehaussant leurs ambitions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, en encadrant l'activité du secteur privé, en garantissant la transition énergétique...

LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS



RENFORCER LA JUSTICE CLIMATIQUE PAR LE DROIT



Notre Affaire à Tous agit pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale afin que les entreprises polluées et les pouvoirs publics, dont la mission est pourtant de nous protéger, soient tenus responsables de la dégradation de notre environnement.



AGIR CONTRE L'INACTION DE L'ÉTAT

L'AFFAIRE DU SIÈCLE



Après avoir fait condamner deux fois l'Etat pour inaction climatique en 2021, les associations de l'Affaire du Siècle (Notre Affaire à Tous, FNH, Greenpeace France et Oxfam France) ont décidé d'interpeller les candidat·e·s et les médias pour imposer la question climatique dans le débat public, à l'approche des élections présidentielles.

● OBTENIR DES RÉPONSES DES CANDIDAT·E·S À LA PRÉSIDENTIELLE : LE DÉBAT DU SIÈCLE

Nous avons demandé aux candidat·e·s à l'élection présidentielle comment iels comptaient remettre la France sur la bonne trajectoire. Les réponses ont été collectées dans un questionnaire auquel se sont soumis les candidats et leurs équipes de campagne. Résultat : seuls deux candidats prévoyaient des mesures suffisamment fortes pour changer la donne.

Afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux réponses des candidat·e·s, et face au refus des grandes chaînes de télévision d'organiser un débat consacré aux enjeux écologiques, l'Affaire du Siècle a organisé elle-même ce « [Débat du siècle](#) ». Premier débat 100% climat réalisé sur Twitch en partenariat avec Jean Massiet et Paloma Moritz, il a été l'occasion d'interpeller les principaux candidat·e·s, à l'exception d'Emmanuel Macron : ce sont Valérie Pécresse, Yannick Jadot, Anne Hidalgo, Philippe Poutou et par la suite Jean-Luc Mélenchon sous la forme d'une séance de rattrapage qui ont répondu aux questions de l'Affaire du siècle.

Avec plus d'un million de vues du débat du siècle, ce sont des millions de personnes qui ont pu être informés des programmes des principaux candidat·e·s à la présidentielle.



● PLUS DE CLIMAT DANS LES MÉDIAS : INTERPELLER LES MÉDIAS SUR LEURS RESPONSABILITÉS

Afin de permettre aux enjeux écologiques d'avoir une part juste des débats autour de l'élection présidentielle, il était également important pour l'Affaire du Siècle [d'interpeller directement les médias](#). De plus, le lancement de son baromètre climat en partenariat avec l'institut Onclusive a permis d'objectiver le faible poids des questions climatiques dans le traitement médiatique de l'élection présidentielle : moins de [5% en moyenne](#) du temps consacré dans le cadre du débat présidentiel, depuis le début de la campagne. Un baromètre largement repris lors des marches co-organisées par les associations de l'Affaire du Siècle : le 12 mars (marche Look Up) et le 9 avril 2022 (Marche pour le Futur). A la suite de ces interpellations de la société civile et face au constat clair du baromètre, de nombreux médias ont pris des engagements pour mieux intégrer les enjeux climatiques dans leur traitement de l'information.

● L'AFFAIRE DU SIÈCLE - 1 AN APRÈS LA CONDAMNATION : LA PRESSION AUGMENTE POUR LE GOUVERNEMENT...

Le 14 octobre 2021, l'Etat français a été condamné par le Tribunal administratif de Paris pour inaction climatique, grâce à l'Affaire du Siècle. A moins de trois mois de la date butoir fixée par le tribunal administratif (le 31 décembre 2022), l'Affaire du Siècle s'est rendue dans une forêt ravagée par le feu près de Landiras (Gironde), pour interpeller le gouvernement : un an après sa condamnation, l'Etat n'en fait pas toujours pas assez. Les organisations ont listé des mesures à prendre de toute urgence pour surmonter l'hiver, tout en préparant l'avenir. Yann Robiou du Pont, docteur en climatologie, et Jacques Hazera, propriétaire forestier, sont venus à nos côtés attester des impacts dramatiques déjà causés par le dérèglement climatique.

En réaction, des député-e-s ont publié une tribune en soutien à l'action de l'Affaire du Siècle pour rappeler au gouvernement ses responsabilités climatiques et une mission d'information du Parlement sur la mise en œuvre des engagements climatiques par le gouvernement a été ouverte.



Conférence de presse de
l'Affaire du Siècle, Landiras (Gironde)

... À L'APPROCHE DE L'ÉCHÉANCE FIXÉE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Enfin, le 31 décembre 2022, le délai donné par le Tribunal Administratif de Paris à l'Etat français pour agir afin de limiter ses émissions de gaz à effet de serre a expiré. [Les associations de l'Affaire du Siècle constatant que l'Etat n'a pas agi suffisamment](#) depuis le jugement du 14 octobre 2021, ont envoyé le 20 décembre un courrier officiel au Gouvernement afin de demander une liste des mesures prises pour se mettre en conformité avec la décision de justice et demanderont, en 2023, une astreinte financière pour obliger l'État à agir.

En amont de la COP 27, Notre Affaire à Tous s'est associée aux coalitions qui portent plainte contre leurs États pour inaction climatique pour publier [une lettre ouverte](#) alertant les Etats sur l'urgence d'être plus ambitieux et radicaux dans les mesures prises - et réaffirmant notre détermination commune devant les tribunaux partout dans le monde.

Nos partenaires : Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France, Oxfam France



JUSTICE POUR LE VIVANT



En 2022, le recours contre l'Etat concernant l'homologation des pesticides, Justice Pour le Vivant, a connu de vives avancées :

En septembre 2021, lors du Congrès de l'UICN, Notre Affaire à Tous et POLLINIS, qui défend les pollinisateurs, avaient initié la première étape du recours avec le dépôt d'injonctions. L'État n'ayant pas répondu dans le délai imparti, les organisations ont décidé de l'attaquer en justice, en déposant le 10 janvier 2022, une requête sommaire au Tribunal administratif de Paris. Une action à laquelle

s'associent désormais trois nouvelles associations avec des expertises complémentaires : l'Association pour la protection des animaux sauvages et du patrimoine naturel (ASPAS), l'Association nationale pour la protection des eaux & rivières (ANPER-TOS) et Biodiversité sous nos pieds.

Les cinq organisations ont déposé le 17 février 2022 au Tribunal administratif de Paris le mémoire complémentaire dans le cadre de leur recours inédit contre l'État français pour manquement à ses obligations de protection de la biodiversité. La coalition d'ONG engagées dans le procès « Justice pour le vivant » contre l'État français a transmis à la justice la liste de ses arguments juridiques et scientifiques, démontrant point par point les manquements de l'État à ses obligations de protection de la biodiversité et sa responsabilité dans la sixième extinction de masse. Ce mémoire complémentaire liste également les mesures conjointes à l'État pour mettre un terme à l'ensemble des carences responsables de la défaillance des procédures d'homologation et de mise sur le marché des pesticides, cause majeure du déclin massif de la biodiversité.



En parallèle, le 5 octobre 2022, Notre Affaire à Tous, 23 organisations et 23 députés ont mis en garde la Première Ministre, Elisabeth Borne, sous la forme d'une demande préalable, contre l'absence de procédures scientifiques permettant de s'assurer de l'innocuité des pesticides commercialisés en France, en particulier pour l'étude de la toxicité chronique des mélanges de molécules au sein d'un même pesticide – connu également sous le nom d' « effet cocktail ». Cette demande est envoyée dans le cadre de la campagne Secrets Toxiques, portée par plus de 40 organisations. En l'absence de réponse satisfaisante de la part de l'exécutif sous deux mois, les signataires de la demande préalable porteront un recours devant le Conseil d'État.

Cette démarche juridique qui vise les processus d'homologation des pesticides pour leur impact sur la santé humaine est une initiative complémentaire de celle déjà engagée par Notre Affaire à Tous et ses 4 partenaires dans le cadre du contentieux Justice pour le Vivant contre l'impact des pesticides sur la biodiversité.

Nos partenaires : Pollinis, ASPAS, Biodiversité sous nos pieds et ANPER-TOS

POLLINIS



ANPER

L'AFFAIRE GRANDE-SYNTHE

En juin 2022, dans le dossier Grande-Synthe devant le Conseil d'Etat, les associations de l'Affaire du Siècle ont déposé [un nouveau mémoire pour démontrer que les mesures prises par l'Etat français n'étaient pas suffisantes](#) pour garantir aux citoyens et citoyennes l'atteinte de nos objectifs à l'horizon 2030 - et que l'échéance fixée au 31 mars 2022 dans ce dossier n'avait pas été respecté par le gouvernement.

Nos partenaires : Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France, Oxfam France



GREENPEACE



LA POLLUTION DE L'AIR

En collaboration avec les Amis de la Terre, Notre Affaire à Tous et de nombreuses autres associations ont obtenu du Conseil d'Etat une troisième condamnation de l'Etat concernant la pollution de l'air ! L'Etat n'ayant pas respecté ses obligations en termes de pollution de l'air, il doit ainsi payer 10 millions d'euros d'astreintes pour le dernier semestre 2021 et le premier semestre 2022 analysé (20 millions d'euros en tout).

Notre partenaire : Les Amis de la Terre France





AGIR AU NIVEAU EUROPÉEN

En 2022, Notre Affaire à Tous est devenue membre du Forum Citoyen pour la RSE (FCRSE), une association constituée d'une collation d'associations (dont Sherpa, CCFD-Terre Solidaire, Amis de la Terre, Amnesty International, Oxfam). Le FCRSE réunit les associations et syndicats ayant œuvré pour l'adoption de la loi française sur le devoir de vigilance et qui mènent un plaidoyer fort au niveau européen où une directive sur le devoir de vigilance sera prochainement adoptée.



En février, Notre Affaire à Tous a participé à des ateliers regroupant des dizaines d'acteurs institutionnels et ONGs en Europe, a contribué à la rédaction du communiqué de presse collectif à la suite de la publication de la proposition de directive Devoir de Vigilance ainsi qu'à l'analyse détaillée du texte. Ces différentes actions nous donnent de la visibilité et de la légitimité auprès des autres acteurs nationaux et nous ouvrent des portes à l'échelle européenne à travers la *European Coalition for Corporate Justice (ECCJ)* dont le FCRSE fait partie. C'est en effet ECCJ et ses membres qui portent nos recommandations à Bruxelles. Sur cette base, en mars, la coalition européenne a établi un document synthétique servant de base au plaidoyer et consolidant tous les commentaires des coalitions nationales. A partir du mois d'avril, Notre Affaire à Tous a été invitée à participer de façon régulière (réunions bimensuelles) au groupe de travail. Nous avons pu dans ce cadre-là participer à la définition de la stratégie de plaidoyer d'ECCJ sur la vigilance climatique au niveau européen.



Les 17 et 18 octobre, Notre Affaire à Tous a représenté, en compagnie de Sherpa, le Forum citoyen pour la RSE (FCRSE) lors de la réunion stratégique organisée à Bruxelles par l'ECCJ. L'essentiel des représentant·e-s des coalitions nationales étaient présent·e-s lors de ces deux journées. Ce fut l'occasion d'avoir un bon aperçu des discussions en cours au Conseil et au Parlement, et de faire un retour sur la stratégie de plaidoyer déployée à l'échelle nationale.

Notre Affaire à Tous s'est mobilisée jusqu'au vote du Conseil de 1er décembre pour dénoncer sur les manœuvres diplomatiques françaises à Bruxelles visant à limiter le périmètre et la portée du devoir de vigilance européen.



AGIR CONTRE L'IMPUNITÉ DES MULTINATIONALES

RAPPORT - BENCHMARK DE LA VIGILANCE CLIMATIQUE...

Le 13 juillet, Notre Affaire à Tous avons publié [le Benchmark 2022 de la vigilance climatique des multinationales](#). Grâce au travail précieux des bénévoles, nous avons analysé les plans de vigilance 2020 de 27 entreprises parmi les plus polluantes. Cette 3^e édition du Benchmark prend la forme de fiches par entreprises uniquement - une manière d'avancer plus rapidement sur le Benchmark 2023 qui analysera les nouveaux plans de vigilance 2021 de ces entreprises et d'être au plus proche des engagements et reporting actuels.

Le Benchmark montre qu'aucune entreprise analysée ne semble respecter l'ensemble des obligations issues du devoir de vigilance et des objectifs de transition climatique.



... DES MULTINATIONALES, 3ÈME ÉDITION

Alors que l'empreinte carbone cumulée des 27 multinationales évaluées s'élève à 1 651,60 millions de tonnes équivalent CO², soit près de 4 fois le total des émissions territoriales de la France en 2020 (396 Mt CO² eq), on observe majoritairement :

- de nombreuses défaillances persistantes en terme d'identification des émissions indirectes, en particulier celles dites du « scope 3 » (critère 1-A de la méthodologie) ;
- une absence générale de reconnaissance de responsabilité, alors qu'il est indiscutable que chacun.e doit faire sa part en matière climatique (critère 1-B) ;
- de nombreux engagements demeurent non-alignés avec l'objectif 1,5°C de l'Accord de Paris et/ou ne portent pas sur l'ensemble des émissions des entreprises (critère 2-A) ;
- des carences sérieuses dans la mise en œuvre de ces engagements (critère 2-B) ;
- certains plans de vigilance n'intègrent toujours pas suffisamment le climat (critère 3) ;

Notre Affaire à Tous recommande que la future directive relative au devoir de vigilance intègre a minima l'ensemble des critères du Benchmark afin de réglementer adéquatement les multinationales en matière climatique.

ACTIONS EN JUSTICE CONTRE TOTALENERGIES

● POUR MANQUEMENT À SON DEVOIR DE VIGILANCE EN MATIÈRE CLIMATIQUE

Le 21 septembre 2022 lors d'une conférence de presse, les villes de Paris et New York ont officiellement rejoint la coalition d'associations et de collectivités territoriales qui ont assigné TotalEnergies en justice pour manquement à son devoir de vigilance en matière climatique. La ville de Poitiers et Amnesty International France soutiennent également cette action en justice historique.

Nos partenaires : les 15 collectivités avec Sherpa, FNE, Eco Maires, ZEA, Amnesty International France



● POUR PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES

Le 2 mars 2022, Greenpeace France, Les Amis de la Terre France et Notre Affaire à Tous, soutenues par l'association ClientEarth, ont assigné TotalEnergies en justice pour pratiques commerciales trompeuses. Nous dénonçons la vaste campagne de greenwashing de la multinationale pétrolière et gazière dans le cadre de son changement de nom de Total vers TotalEnergies. Dans cette campagne de publicité diffusée auprès de millions de consommateurs français, TotalEnergies prétend être sur la bonne voie pour lutter contre les changements climatiques, et distille des affirmations fallacieuses sur les prétendues vertus environnementales du gaz fossile et de la biomasse.

Nos partenaires : Les Amis de la Terre France, ClientEarth, Greenpeace



ACTION EN JUSTICE CONTRE CASINO



En mars 2022, le Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne a renvoyé l'ensemble de l'affaire par devant le Tribunal Judiciaire de Paris, celui-ci étant désormais seul compétent pour instruire les dossiers concernant le devoir de vigilance des entreprises.

Pour rappel, la coalition reproche à la chaîne de supermarchés de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour exclure la viande bovine liée à la déforestation et à l'accaparement de territoires autochtones de sa chaîne d'approvisionnement au Brésil et en Colombie.



Le 31 mai, à l'occasion de la venue de représentant.e.s du peuple autochtone Uru-Eu-Wau-Wau à Paris, et d'une réunion organisée avec les ONG françaises et la société civile, le CCCA (Centre pour l'Analyse des Crimes Climatiques) [a dévoilé les résultats d'une nouvelle enquête de terrain menée en Amazonie brésilienne](#), qui décrit la déforestation illégale opérée dans un territoire autochtone protégé de l'Etat du Rondônia au profit de l'élevage bovin, et apporte de nouveaux éléments à charge dans le contentieux engagé en France contre Casino pour manquement à son devoir de vigilance. [Ce fut l'occasion également d'organiser une table-ronde et de lancer le nouveau site internet de la coalition.](#)

[Ce fut l'occasion également d'organiser une table-ronde et de lancer le nouveau site internet de la coalition.](#)

Le 9 juin 2022 avait lieu la première audience au Tribunal judiciaire de Paris de l'action en justice engagée contre le groupe Casino. Plusieurs représentant.e.s des peuples autochtones du Brésil (Articulation des Peuples Indigènes du Brésil, APIB) étaient en visite exceptionnelle à Paris et se sont mobilisés sur le parvis du tribunal judiciaire aux côtés des autres membres de la coalition, rappelant l'urgence d'agir.

Les membres de la coalition internationale ont organisé le lundi 11 octobre 2022 une projection du documentaire « The territory », un documentaire produit par National Géographique sur le peuple Brésilien Uru-Eu-Wau-Wau et sa lutte contre la déforestation illégale. Cette projection a été suivie d'un temps d'échange et de débat avec des représentants des peuples autochtones du Brésil et de la coalition [« Nourrir un monde déforesté »](#).



Le 1er décembre, les onze organisations ayant engagé une action en justice contre Casino ont refusé la médiation suggérée par la juge lors de l'audience de juin dernier. Selon les organisations, [ce contentieux ne se prête pas à une solution négociée avec l'entreprise, sans débat public sur sa responsabilité.](#)

Nos partenaires :

Envol Vert, Sherpa, Seattle Avocats, Mighty Earth, Canopée, Coordination des Organisations Autochtones de l'Amazonie Brésilienne (COIAB), Commission Pastorale de la Terre (CPT), Fédération des Peuples Autochtones du Pará (FEPIPA), Fédération des Peuples Autochtones du Mato Grosso (FEPOIMT), France Nature Environnement, Organisation Nationale des Peuples Autochtones de l'Amazonie Colombienne (OPIAC)



*Sherpa

ACTION EN JUSTICE CONTRE BNP PARIBAS

● POUR SON SOUTIEN FINANCIER AUX NOUVEAUX PROJETS D'ÉNERGIES FOSSILES : L'AFFAIRE BNP PARIBAS

Le 26 octobre 2022, la veille du Climate Finance Day, rendez-vous international de la finance qui se tient tous les ans à Paris, Notre Affaire à Tous, Oxfam France, et Les Amis de la Terre France ont mis en demeure BNP Paribas – 1er financeur européen et 5ème mondial du développement des énergies fossiles – de stopper ses soutiens aux entreprises développant de nouveaux projets fossiles. Cette étape constitue le préambule d'une action en justice inédite, la première au monde à viser une banque commerciale pour ses activités à hauts risques climatiques, en particulier dans le secteur pétro-gazier.

Nos partenaires :

Les Amis de la Terre France, Oxfam France



● POUR SON SOUTIEN À DES ACTEURS LIÉS À LA DÉFORESTATION

Le 17 octobre 2022, l'association brésilienne Comissão Pastoral da Terra (CPT) et Notre Affaire à Tous, soutenues par l'ONG nord-américaine Rainforest Action Network, ont adressé une mise en demeure à la banque française BNP Paribas en raison de son soutien financier à Marfrig, la deuxième plus grande entreprise de conditionnement de viande du Brésil.

Dans une lettre adressée à BNP Paribas, les avocats de Notre Affaire à Tous et CPT affirment que Marfrig se rend coupable de graves violations en raison de l'insuffisante réglementation de sa chaîne d'approvisionnement, contribuant ainsi à la déforestation, à l'accaparement de terres de populations autochtones et à des pratiques analogues à l'esclavage dans les élevages bovins qui fournissent Marfrig. En fermant les yeux sur ces abus et en continuant à aider Marfrig à obtenir des milliards de dollars pour son financement, la lettre affirme que BNP Paribas contribue à ces pratiques illégales et pourrait voir sa responsabilité engagée.

Notre partenaire :

Comissão Pastoral da Terra (CPT)



ACTION EN JUSTICE CONTRE LA FIFA

Le 15 novembre 2022, Notre Affaire À Tous a déposé plainte auprès du Jury de déontologie publicitaire pour greenwashing à l'encontre de la FIFA. Des plaintes similaires pour publicité trompeuse ont été déposées au Royaume-Uni, en Suisse, en Belgique et aux Pays-Bas pour contester les allégations de neutralité carbone relatives à l'organisation de la Coupe du monde du Qatar.

Nos partenaires :

l'Alliance Climatique Suisse, Carbon Market Watch (Belgique), le New Weather Institute (Grande-Bretagne), Fossil Free Football et Reclame Fossielvrij (Pays-Bas)





ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE COLLECTIFS ET ACTIONS EN JUSTICE



Carte des luttes locales. Reporterre

Tout au long de l'année 2022, Notre Affaire à Tous a poursuivi son activité de suivi et d'accompagnement juridique des collectifs et a déposé de nouveaux recours, en accompagnement des citoyen·ne·s et collectifs qui se battent contre l'implantation de projets imposés et polluants près de chez eux.

Notre Affaire à Tous s'est impliquée dans plusieurs dossiers de contentieux locaux en soutenant des collectifs locaux :

- **LUTTE CONTRE LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PÔLE DE SANTÉ RASANT UNE FORÊT EN BORDURE DU LAC LACANAU (33680)**

Notre Affaire à Tous a soutenu l'**association Vive la forêt** dans son combat contre l'urbanisation anarchique du littoral au travers d'un projet d'Ehpad de luxe en bordure du lac Lacanau (Aquitaine). Suite à une première victoire concernant l'autorisation de défrichage qui a été annulée en 2021, l'année 2022 a été marquée par une succession d'échanges de mémoires qui ont abouti à deux victoires décisives en janvier 2023 concernant la dérogation espèces protégées et le permis de construire qui ont tous deux été annulés.



Etude d'impact du projet-Figure 05

● LUTTE CONTRE L'EXTENSION DU CENTRE COMMERCIAL WESTFIELD ROSNY 2 (93064)

Soutien de l'association Alternatiba Rosny et MNLE 93. Notre Affaire à Tous soutient les associations Alternatiba Rosny ainsi que MNLE 93 (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement 93), qui ont porté un recours contre le maire de Rosny-Sous-Bois pour avoir délivré des permis de construire permettant l'extension du centre commercial Rosny 2 (Westfield). Suite à une première victoire obtenue en décembre 2021 au travers de la décision du tribunal administratif de surseoir à statuer pour donner 12 mois aux porteurs de projet pour régulariser les permis, l'année 2022 a été l'occasion pour les associations de rassembler le public autour des principales critiques formulées sur le projet.

La deuxième enquête publique organisée en été a reçu beaucoup plus de participation publique que la première grâce au recours et au travail de vulgarisation mené par les associations. Notamment, notre communication a porté sur le manque de sérieux des porteurs de projets quant aux demandes du juge de régulariser les permis. En effet, ceux-ci présentaient sensiblement les mêmes manquements que ceux constatés par le tribunal administratif.

● LUTTE CONTRE UN PROJET ROUTIER : LA DÉVIATION SAINT PERAY (07130)

Soutien au collectif Alternative à la déviation Saint-Peray. Notre Affaire à Tous a aidé juridiquement à l'écriture d'un recours gracieux contestant la déclaration d'utilité publique du projet routier de Saint Peray (Ardèche). Ce projet entraînerait la destruction d'espaces naturels, sans que pour autant il n'y ait eu d'évaluation environnementale à hauteur des enjeux du projet, grâce au fractionnement du projet global en plusieurs sous-projets routiers qui empêche le public de s'informer et de participer sur le projet global, et ce qui allège le poids des procédures protectrices de l'environnement.

*Bénévoles des collectifs en lutte contre le centre commercial Rosny 2
Crédit Photo : Dagmara Bojenko*



- **LUTTE CONTRE L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE LAINE DE ROCHE SUR DES TERRES AGRICOLES (02200)**

Afin de lutter contre l'implantation de l'usine Rockwool à Courmelles, Notre Affaire à Tous a aidé juridiquement à la rédaction de mémoires en intervention portée par un membre du collectif **Stop Rockwool** au soutien du recours déposé par « Sauvons Soissons ».

- **LUTTE CONTRE L'URBANISATION ANARCHIQUE SUR UNE ZONE LITTORAL (33980)**

Soutien à l'association Audenge Citoyenne qui porte une action contre la commune de Audenge. La commune a délivré des centaines de permis de construire en ignorant les restrictions posées par la loi littoral. Cela constitue une décision d'aménagement qui fragilise le littoral, et qui détruit la biodiversité sur des dizaines d'hectares.



- **DES OUTILS PRATIQUES À DESTINATION DES COLLECTIFS ET DES COLLECTIVITÉS**

Notre Affaire à Tous travaille également sur des outils à destination des collectifs et des collectivités pour les aider à monter en compétence sur les sujets juridiques environnementaux et climatiques, notamment en matière d'urbanisme et de pollutions. Le groupe recours locaux a ainsi publié un guide sur les PLU mis à jour de la loi climat et résilience « Quel Plan Local d'Urbanisme pour demain ». Ce guide vulgarise le droit de l'urbanisme tout en émettant des recommandations pour une meilleure préservation de l'environnement au sein des PLU. Ce guide a été l'occasion de diffuser les premières évolutions sur la lutte contre l'artificialisation des sols, et sur la prise en compte du recul du trait de côte. D'autres fiches thématiques sur le contentieux climatique sont en rédaction, notamment sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), et nous allons rédiger une prochaine fiche sur les mobilités.

Notre Affaire à Tous s'implique également dans des recours nationaux en matière de droit de l'environnement ou lorsque ceux-ci impactent directement la lutte contre des projets polluants au niveau local.

Cette année, l'association s'est battue contre le détricotage du droit de l'environnement qui s'est intensifié ces dernières années. En effet, nous constatons une constante régression du niveau de protection du droit de l'environnement, considéré comme étant un frein au développement du territoire au lieu d'une garantie de la qualité des projets implantés.



- **LUTTE POUR LE DROIT À LA PARTICIPATION DU PUBLIC À L'ÉLABORATION DES PROJETS**

Notre Affaire à Tous avait déposé une plainte auprès de la commission européenne contre le décret d'application de la loi ASAP du 30 juillet 2021. En effet, ce décret fait l'objet de notre point de vue d'une régression de la protection de l'environnement en généralisant la participation du public sous forme électronique, qui emporte par ailleurs moins d'effet juridique pour la protection de l'environnement. Ce décret supprime également la consultation d'autorités administratives nécessaire à la bonne qualité des dossiers, et réduit le délai de l'autorité environnementale pour émettre des avis, alors même que les administrations sont déjà débordées pour traiter l'ensemble des dossiers.

Nous avons reçu une réponse négative le 18 février 2022. Selon la Commission européenne, le droit de l'Union européenne ne prescrit pas d'obligations qui vont au-delà de ce que le décret institue en termes de participation du public.

- **LUTTE CONTRE LES SITES INDUSTRIELS CLÉS EN MAIN**

Notre Affaire à Tous avait déposé un recours contre le communiqué de presse du 20 juillet 2020 annonçant le pack rebond et l'ouverture des 66 sites clés industriels clés en main. Après un an et demi d'attente, nous avons enfin été convoqués à l'audience au Conseil d'Etat le 17 février 2022. Par une décision du 3 mars 2022, le Conseil d'Etat a rejeté la requête, considérant que le communiqué de presse ne produit aucun effet juridique alors que selon Notre Affaire à Tous, l'anticipation des procédures administratives (dont les procédures environnementales) sans en prévoir un encadrement suffisant déroge au droit de l'environnement national et européen.

- **LUTTE CONTRE LE POUVOIR DE DÉROGATIONS AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ACCORDÉ AU PRÉFET**

Notre Affaire à Tous, Les Amis de la Terre, Wild Legal, ainsi que **Maiouri Nature Guyane** avaient déposé un recours contre le décret du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation accordé au préfet. Nos associations estiment que le décret permet de faire fi des exigences environnementales sans motivation suffisamment précise. Par une décision du 21 mars 2022, le Conseil d'Etat a rejeté notre requête. Celui-ci considère que le décret attaqué ne porte pas d'incidence directe sur l'environnement et les conditions de dérogation sont encadrées.

- **LUTTE CONTRE LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN**

Notre Affaire à Tous s'est alliée avec Greenpeace et 24 autres associations de protection de l'environnement en co-portant un recours contre le décret d'application de la loi Séparatisme du 31 décembre 2021, approuvant le contrat d'engagement républicain. Ce dernier contrevient aux libertés associatives en limitant de manière très large les actions des associations agréées ou recevant des subventions publiques sous peine de sanctions administratives, que nous estimons disproportionnées.

Le cas de la menace de retrait de subvention pesant sur l'association Alternatiba Poitiers pour avoir organisé un atelier de désobéissance civile pendant un festival est très parlant sur ce point.

SENSIBILISATION SUR LES ENJEUX PORTÉS PAR LES COLLECTIFS LOCAUX

● **LE GROUPE RECOURS LOCAUX S'EST INVESTI DANS LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022**

Le groupe Recours Locaux a contribué à la campagne de Notre Affaire à Tous sur les législatives en mettant en lumière le travail effectué avec les collectifs pour lutter contre les projets polluants. Ces projets sont le résultat de politiques publiques qui incitent à ignorer les enjeux climatiques. Un dossier de presse décrit toutes les luttes des collectifs qui ont voulu s'inscrire dans la campagne de Notre Affaire à Tous.

La campagne s'est également traduite par la mise en place d'un outil ayant permis à plus de 3 000 citoyen.ne.s d'interpeller des député.e-s par mail, au sujet des luttes locales.

Dans ce même cadre, le groupe a également produit une documentation établissant un constat sur le détricotage du droit de l'environnement opéré ces dernières années par l'État et notamment l'Assemblée nationale, avec des recommandations pour les député.e-s pour la prochaine législature.

● **UNE ATTENTION PORTÉE SUR LA DÉMOCRATIE ENVIRONNEMENTALE**

En cohérence avec nos dénonciations sur le détricotage de l'environnement portées dans nos recours et nos plaidoyers, nous sensibilisons sur les moyens dont dispose le public pour participer à l'élaboration de décisions collectives, notamment lors de l'implantation de projets sur le territoire.

Le groupe recours locaux a organisé une table ronde sur la participation du public avec Zero Waste France le 28 septembre 2022 à la maison du Zéro Déchet.

Nous avons également écrit un article sur les restrictions d'accès à la justice touchant les défenseurs de l'environnement : « Vers une censure de l'intérêt à agir des associations de protection de l'environnement dans le contentieux administratif ? »



LES NOUVEAUX AXES STRATÉGIQUES DU GROUPE RECOURS LOCAUX

En 2022, le travail du groupe de travail s'est concentré sur deux grandes thématiques qui avaient été actées en décembre 2021, à savoir :

- La lutte contre l'artificialisation des sols
- La réflexion sur le contentieux climatique local

• LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La loi climat et résilience de 2021 a impulsé une nouvelle ère dans la politique d'aménagement des territoires, puisque c'est la première loi qui inscrit concrètement des limites planétaires venant restreindre la logique de développement économique des territoires menée jusqu'alors.

Conscients que la première cause de lutte des collectifs est en réalité l'artificialisation des sols qui fait disparaître des terres agricoles, naturelles, forestières, le groupe Recours Locaux a placé toute son attention sur l'évolution de l'encadrement législatif à ce titre.

Les travaux menés par le Réseau Action Climat sur ce thème ont contribué à la compréhension des enjeux par Notre Affaire à Tous, qui a participé aux contributions sur les notes de positions du réseau, et autres travaux.

Premièrement, le groupe recours locaux a publié un guide sur les PLU mis à jour de la loi climat et résilience « Quel Plan Local d'Urbanisme pour demain ». Ce guide vulgarise le droit de l'urbanisme tout en émettant des recommandations pour une meilleure préservation de l'environnement au sein des PLU. Ce guide a été l'occasion de diffuser les premières évolutions sur la lutte contre l'artificialisation des sols, et sur la prise en compte du recul du trait de côte.



L'atelier sur la justice climatique organisée par Sciences Po Toulouse a également porté sur la lutte contre l'artificialisation des sols, le groupe recours locaux a donc encadré les étudiants à propos d'une étude de terrain en métropole toulousaine et son aire d'attraction, qui a été publié sur le blog de l'association.

Pour approfondir notre expertise, le groupe Recours Locaux a commencé à travailler sur l'écriture d'un guide juridique sur la lutte contre l'artificialisation des sols, qui permettra aux collectifs et aux élus locaux de bien cerner les évolutions législatives à suivre.

● RÉFLEXIONS SUR LE CONTENTIEUX CLIMATIQUE LOCAL

Les collectifs qui sollicitent Notre Affaire à Tous sont nombreux chaque année, et l'on observe des demandes croissantes concernant le contentieux climatique local. Ainsi, grâce aux victoires de l'Affaire du Siècle et de l'Affaire Grande Synthe, les collectifs sont de plus en plus désireux de contester l'inaction climatique des pouvoirs publics locaux.

Cela suppose de développer une expertise suffisante afin de pouvoir se positionner sur les stratégies contentieuses à venir au niveau local.

Pour ce faire, le groupe recours locaux a étudié plusieurs documents locaux tels que le Plan Climat Air Énergie Territorial et le Plan de Déplacement Urbain, afin de se sensibiliser sur les obligations incombant aux pouvoirs publics locaux et aux potentiels recours mobilisables.



Pour ce faire, le groupe recours locaux a commencé à travailler sur des fiches juridiques sur le contentieux climatique local, et a participé à des formations et colloques :

- 8 décembre 2022 : Participation à une formation sur le PCAET (en partenariat avec FNE Ile de France)
- 17 octobre 2022 : Participation au Colloque « Droit, climat, et montagne - Perspectives pour une responsabilité environnement du territoire » à l'université de Côte d'Azur à Nice

Nos partenaires :

Les Amis de la Terre France, Greenpeace, Réseau Action Climat France, ZeroWaste France, France Nature Environnement IDF, Stop RockWool, GreenLex Alternatiba Rosny



FAIRE CONNAÎTRE LES DROITS ENVIRONNEMENTAUX ET LES INÉGALITÉS CLIMATIQUES



Afin d'œuvrer pour un droit de l'environnement plus ambitieux, nous devons convaincre les législateurs-trices, mais également les juges et l'opinion publique, en actionnant le levier de la mobilisation citoyenne et du soutien du grand public. Cela passe par la documentation et l'information sur les impacts des changements climatiques et les inégalités qu'ils aggravent ou génèrent.



INÉGALITÉS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Le lien entre les inégalités, les vulnérabilités sociales et le changement climatique est évident. Pourtant, de nombreuses étapes restent à franchir pour sensibiliser le grand public et les pouvoirs publics sur les impacts d'une mauvaise prise en compte de ces enjeux pour les populations et les territoires. En 2022, le groupe de travail « inégalités climatiques » a poursuivi son travail de veille, de recherches et de récoltes de données tout en menant de nouvelles actions en faveur de la protection des plus vulnérables face au changement climatique. Ainsi, l'année 2022 a été marquée par une forte activité dans les trois grands projets portés par les bénévoles.

IMPACTS : LA REVUE DE PRESSE DES INÉGALITÉS CLIMATIQUES

En 2022, le groupe a publié plusieurs numéros de la revue IMPACTS visant à mettre en lumière les inégalités climatiques et leurs différents enjeux connexes (sociaux, économiques, genre).

La revue IMPACTS a évolué vers un nouveau format plus complet - au-delà de la simple revue de presse - comprenant des analyses approfondies, des entretiens, des témoignages, etc. Elle a abordé différentes thématiques tout au long de cette année :

- **La fiscalité et la justice climatique** (janvier 2022)
- **La précarité énergétique** (juin 2022)
- **La question des mobilités** (novembre 2022)
- **Le bilan de l'été 2022**, revenant sur les conséquences de la canicule de l'été 2022 et les épisodes de sécheresse (hors-série décembre 2022)



PROJET « PRISONS ET RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX »

Le groupe de travail a entamé un nouveau projet d'ampleur nommé « Prisons et risques climatiques et environnementaux ». Il s'agit du premier projet en France analysant les risques climatiques et environnementaux pour chacun des 188 établissements pénitentiaires du territoire français. Par ce projet, les bénévoles du groupe souhaitent mettre en avant les inégalités climatiques et la nécessité de penser l'ensemble des politiques publiques sous le prisme des conséquences du changement climatique et des problématiques environnementales - y compris celles qui ne semblent pas liées à l'environnement de prime abord. Au-delà du recensement et de l'analyse des risques, le groupe a produit plusieurs notes juridiques sur les liens entre politique pénale, privation de liberté, droits des prisonniers et environnement / climat. Il travaille également avec des étudiants de Sciences Po Paris sur des recherches autour de ces problématiques.

PROJET « DROITS HUMAINS, CLIMAT ET INÉGALITÉS »

Enfin, le projet « Droits humains, climat et inégalités » s'est poursuivi en 2022 avec la diffusion du [kit pédagogique sur les droits humains et le changement climatique](#) (publié en décembre 2021) ainsi qu'avec diverses interventions pour sensibiliser sur ces sujets comme le 10 novembre 2022 sur la thématique « Droits humains et climat : une question d'inégalités ? » dans un colloque organisé par Amnesty international à Evreux. Le groupe de travail s'est également attelé à l'élaboration d'une campagne d'information du grand public sur ces thématiques, campagne qui sera lancée en 2023. Cette année 2022 a été consacrée à la création de contenus (posts pour les réseaux sociaux, articles, quiz, etc.) et à la préparation de la campagne.



LA VEILLE JURIDIQUE DES CONTENTIEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

En 2022, le groupe de travail « veille internationale » a poursuivi son activité de newsletter. Trois revues ont été publiées, avec des thématiques diversifiées :

- La newsletter n°13, avait pour article focus les notes écrites du webinaire que nous avons organisé quelques jours avant l'adoption par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU d'une résolution reconnaissant le droit universel à un environnement sain
- La newsletter n°14 avec un focus sur le devoir de vigilance des entreprises;
- La newsletter n°15 sur les droits de la en complément de l'ouvrage du même nom.



En 2022, le groupe Veille internationale a diversifié ses formats en passant par l'outil du podcast. Trois podcasts ont été enregistrés, sur 3 thèmes différents :

- [L'Affaire du siècle](#)
- [La QPC \(Question prioritaire de constitutionnalité\) de la FNE](#)
- [Le critère environnemental en droit des étrangers](#)

Pas ailleurs, Sandy Cassan-Barnel, référente du groupe, est intervenue, au mois de mars 2022, auprès d'un groupe de collégiens et lycéens toulonnais afin d'échanger avec eux sur le mouvement mondial pour la justice climatique, ainsi qu'en octobre 2022 auprès d'un groupe de Master 1 en droit public de l'environnement sur les contentieux climatiques à travers le monde.

Le 28 oct. 2022, Notre Affaire à Tous a participé à une journée d'étude organisée à Bruxelles par Progress Lawyers Network, CNCD-11.11.11, Fian, Youth for Climate, la Ligue des droits humains. Cette journée intitulée « L'arme du droit face à l'urgence climatique » a permis à Notre Affaire à Tous de présenter ses affaires en cours contre les multinationales et de renforcer ses liens avec les ONG belges.

AMÉLIORER LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE LA NATURE ET DU CRIME D'ÉCOCIDE



Notre Affaire à Tous travaille à l'instauration d'un véritable droit environnemental plus efficace, notamment par la reconnaissance des droits de la nature et du crime d'écocide. Nous voulons établir, par la jurisprudence, la mobilisation citoyenne et la transformation de notre droit et des relations entre l'humain et la Nature.



PLAIDOYER POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE LA NATURE

SORTIE DU LIVRE « LES DROITS DE LA NATURE - VERS UN NOUVEAU PARADIGME DE PROTECTION DU VIVANT »

L'année 2022 pour le groupe « droits de la nature » a été marquée par un événement majeur : la publication du livre *Les droits de la nature - Vers un nouveau paradigme de protection du vivant* en mars 2022, aux éditions Le Pommier.

L'ouvrage *Les droits de la nature - Vers un nouveau paradigme de protection du vivant* est paru en librairie le 2 mars aux éditions Le Pommier. Il est le fruit d'un travail collectif de 14 contributeur.rice.s, membres bénévoles de Notre Affaire à Tous, sous la direction de Marine Yzquierdo. Une soirée de lancement organisée par l'éditeur a eu lieu à la librairie des PUF le 3 mars, et la soirée de lancement officielle de Notre Affaire à Tous a eu lieu à l'Académie du Climat le 11 mars 2022. C'était l'occasion de présenter le livre en compagnie de Marine Yzquierdo (coordinatrice de l'ouvrage, Notre Affaire à Tous), Camille de Toledo (juriste et écrivain, auteur de *Le fleuve qui voulait écrire*, et qui a préfacé notre ouvrage), Marie-Angèle Hermitte (docteure en droit, pionnière du droit du vivant, directeur de recherche honoraire au CNRS, directeur d'études honoraire à l'EHESS), Sacha Bourgeois-Gironde (professeur de droit et d'économie, auteur de *Etre la rivière sur le fleuve Whanganui*) et Pascale Bona (membre du collectif Tavignanu Vivu)



REPRÉSENTATION DES DROITS DE LA NATURE EN ENTREPRISE

Nous avons lancé une initiative visant à représenter la Nature au sein des conseils d'administration des entreprises. Notre Affaire à Tous s'est pour cela associée au Earth Law Center (Etats-Unis) qui a déjà assisté la compagnie écossaise Faith in Nature pour nommer la Nature en tant que directeur non-exécutif au sein de son conseil d'administration. Voir notre [communiqué de presse](#) commun du 17 novembre.



SENSIBILISATION AUX DROITS DE LA NATURE

L'exposition *Nature en soi, nature en droit*, visible au Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère à Grenoble, s'est tenue du 11 février au 28 septembre 2022. Cette exposition a été créée par Corto Fajal, auteur-réalisateur, et Valérie Cabanes, juriste, essayiste, et anciennement présidente d'honneur de Notre Affaire à Tous. Cette exposition met en lumière les différentes initiatives pour les droits de la nature à travers le monde, dont celles que Notre Affaire à Tous a accompagnées comme pour la Loire et le Tavignanu.

Nous avons également animé un atelier Débat sur la « Candidature du vivant » à l'élection présidentielle en partenariat avec l'agence Partie Prenante, à La Base, afin de faire émerger du public des propositions de mesures à présenter dans un programme présidentiel au nom du vivant et d'introduire les droits de la nature dans les considérations sociétales.

Plusieurs membres du groupe Droits de la Nature sont intervenus lors de rencontres et conférences :

16 septembre : Échanges à Blois avec les équipes du Parlement de Loire afin d'envisager l'Acte II du projet, après les auditions qui constituaient l'Acte I.

29 septembre : Rencontres de la SFPJ (Société Française de Philosophie Juridique) à Toulouse : intervention à l'atelier « l'Anthropocène du point de vue du droit » pour présenter notre ouvrage *Les droits de la Nature*.

7 et 8 octobre : Conférences-débats à Aleria et Corte : Marine Yzquierdo s'est rendue en Corse aux côtés de Marie-Angèle Hermitte, docteure en droit et pionnière de la notion de droits du vivant, afin d'échanger avec le collectif Tavignanu Vivu et rencontrer élus locaux et citoyens pour expliquer l'intérêt de la démarche autour de la Déclaration des droits du fleuve Tavignanu.



Fin octobre : Intervention à Nantes au Lieu Unique aux côtés de Camille de Toledo et de Marie Toussaint.

3 novembre : Des bénévoles du groupe de travail ont présenté l'ouvrage *Les droits de la Nature* lors d'un événement organisé à la librairie Mollat à Bordeaux.

4 novembre : Intervention lors de la Nuit du Droit à Lille autour du thème « Droit de l'environnement ou droit à l'environnement ? »

19 novembre : Intervention à Perpignan lors d'une journée de mobilisation organisée en marge de la COP27 par En Commun 66, avec qui nous avons lancé la Déclaration des droits du fleuve la Têt, afin d'expliquer l'intérêt de cette démarche et des droits de la nature.

22 novembre : Intervention aux Mardis du Droit à la faculté de droit de Bordeaux pour présenter l'ouvrage *Les droits de la Nature*.

25 novembre : Intervention au Congrès du Syndicat de la Magistrature à Paris pour parler du travail de plaidoyer de Notre Affaire à Tous, notamment du plaidoyer pour la reconnaissance des droits de la nature.

SENSIBILISER ET FORMER TOUS LES PUBLICS À LA JUSTICE CLIMATIQUE



Notre Affaire à Tous propose **un programme d'éducation et de sensibilisation à la justice climatique et aux conséquences du changement climatique sur nos droits fondamentaux**. Il vise à former les citoyen·ne·s, et en particulier les jeunes, sur des thématiques variées : changement climatique, limites planétaires, inégalités climatiques et environnementales, droits de la nature, écocide... Parce que nous luttons pour une justice climatique et sociale pour toutes les générations !



ÉDUCATION-SENSIBILISATION DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES

Les bénévoles du groupe travaillent au développement et au perfectionnement d'outils pédagogiques pour permettre aux jeunes citoyen.ne.s d'aiguiser leur esprit critique et les armer au mieux pour comprendre les enjeux accompagnant la crise climatique. Le droit comme levier et mode d'action demeure au cœur des thématiques abordées, et les interventions permettent à ce titre d'introduire les élèves aux rouages de la justice et à la procédure contentieuse. Ainsi, le « procès-simulé » est devenu l'outil privilégié du groupe, grand favori des élèves et des enseignant.e.s.

Ces interventions en milieu social participent également au rayonnement de l'association.

Le premier semestre de l'année 2022 a été particulièrement fructueux. Les premiers mois de l'année ont été dédiés à l'élaboration des supports de travail (présentations, dossiers à transmettre aux élèves notamment) en vue des diverses interventions et accompagnement de projets :

Au mois d'avril, des bénévoles ont accompagné une classe de terminale d'Épinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) dans un procès fictif portant sur l'Affaire du Siècle. Après avoir été introduit.e-s aux notions et aux enjeux fondamentaux (justice climatique, contentieux administratif...), les élèves ont travaillé sur une plaidoirie en fonction du rôle qui leur avait été assigné. Ce procès fictif a fait l'objet d'une restitution sous forme d'audience présidée par les bénévoles.

Un autre procès fictif a démarré sous la supervision d'une bénévole dans une classe de 4ème à Biot (Alpes-Maritimes). Les élèves ont dû se pencher sur la pollution d'un cours d'eau local (la Brague) dans le cadre d'un procès pénal.

Ces deux projets ont vu le jour en 2021 et ont été reconduits à la demande des enseignant.e.s.

Un troisième procès fictif a démarré avec des élèves de terminale à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), qui ont également travaillé sur une affaire locale puisqu'ils ont eu à traiter du cas d'extension du centre commercial Rosny 2. Celui-ci a été co-animé par des bénévoles de Notre Affaire à Tous et d'Alternatiba, une des associations requérantes dans le recours contre les permis de construire relatifs à l'extension du centre commercial.





De nombreuses autres interventions ont été menées par les groupes locaux, en particulier à Lyon et à Strasbourg (cf. infra).

Le lancement des ateliers est toujours précédé d'une séance introductive de 2 heures comprenant une présentation des fondements scientifiques, des inégalités climatiques, des impacts du dérèglement climatique sur les droits fondamentaux et une introduction aux contentieux climatiques et environnementaux en France et dans le monde notamment.

Toujours en avril, plusieurs sensibilisations ont été dispensées dans un lycée à Angers (Maine-et-Loire) dans le cadre d'une journée dédiée à l'écologie.

Les bénévoles ont également été conviés à intervenir dans le cadre de la formation des éducateurs au développement durable (EDD) de l'Académie de Créteil (Val-de-Marne). Il s'agit d'enseignant·e·s en collège et lycée, toutes matières confondues.

En mai, deux bénévoles ont participé au programme « Parlons jeunes, parlons justice climatique » organisé par le Défenseur des Droits. L'association a été invitée à participer en tant qu'experte de la thématique « action pour le climat » au cours d'une semaine organisée pour des jeunes de 12 à 17 ans, à Saint-Ouen-sur-Seine (Seine-Saint-Denis).

Une séance de travail a eu lieu en visio avec les élèves de Biot. Chaque groupe a pu bénéficier d'un temps d'échange avec la bénévole (réponse aux questions de fond sur le dossier et précisions sur leurs rôles respectifs).

Une bénévole a également eu l'occasion d'intervenir, en distanciel, auprès des EDD de l'académie d'Amiens (Hauts-de-France) afin de sensibiliser le corps enseignant à la justice climatique et pour leur présenter les outils pédagogiques mis à disposition par Notre Affaire à Tous, ainsi que le contenu des interventions proposées par l'association.

Au cours du mois, une bénévole a sensibilisé le grand public aux droits de la nature à Fontainebleau (Seine-et-Marne). Des bénévoles sont également intervenus auprès de deux classes de terminale pour travailler avec les élèves sur l'Affaire du Siècle et le devoir de vigilance.

Des bénévoles de Paris et Strasbourg ont discuté avec un groupe d'étudiant·e·s des leviers juridiques existants au niveau du droit de l'UE pour agir en faveur de la justice climatique et environnementale à l'occasion du « European Student Council », qui s'est tenu à Strasbourg.

En juin, les bénévoles ont encadré la restitution des procès fictifs à Rosny-sous-Bois et à Biot.

Une bénévole a animé des ateliers avec 5 classes de collégien·ne·s à Cholet (Maine-et-Loire) autour de projets « imposés et polluants » destinés à voir le jour dans leur région (poulailler industriel et entrepôt d'e-commerce). Des rôles ont été attribués aux élèves qui devaient défendre un groupe d'intérêts en équipe.

En septembre, des bénévoles sont intervenu·e·s à nouveau auprès de deux classes de terminales à Fontainebleau.



INTERVENTION DANS LES UNIVERSITÉS

En 2022, Notre Affaire à tous a renforcé encore davantage ses liens avec les universités en participant à des séminaires ou colloques universitaires organisés par des facultés de droits ou des grandes écoles (Sciences Po Toulouse par exemple).



LES PARTENARIATS AVEC LES CLINIQUES

Les partenariats de Notre Affaire à Tous avec les étudiant·e·s se sont poursuivis en 2022.

A Paris, les étudiant·e·s de la Clinique de droit de Sciences Po ont travaillé sur la pollution de l'air avec Notre Affaire à Tous Lyon, en particulier sur la faiblesse des plans de protection de l'atmosphère (PPA), outil réglementaire principal à la disposition de l'Etat. Leurs recherches ont permis de structurer une action juridique collective à Lyon, un recours en annulation contre le 3ème PPA de l'agglomération, et la campagne « Pour un droit à respirer ». En participant aux recherches juridiques, au suivi des écritures, et à la construction du plaidoyer, les étudiant·e·s ont ainsi été pleinement intégré·e·s à cette campagne visant à dénoncer la faiblesse systémique et persistante de l'Etat et de ses services en la matière.

Notre Affaire à Tous accompagne depuis 2019 une classe de master TERS (Transition écologique, risques et santé) de Sciences Po Toulouse. En se professionnalisant, les étudiant·e·s ont pu accompagner cette année les plaidoyers de l'association en intégrant les différents groupes de travail de Notre Affaire à Tous. Certains livrables (podcast, articles du blog, Rapports, etc) ont alimenté le site internet de Notre Affaire à Tous. Un jeu portant sur la justice environnementale inspiré de la « Fresque de Climat » est en cours de finalisation.

CONSTRUIRE UN RÉSEAU ENGAGÉ POUR LA JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE



A l'échelle locale, nationale et internationale, Notre Affaire à Tous s'est développée et a gagné en notoriété grâce à l'implication de nombreux.ses juristes bénévoles engagé.e.s pour la justice climatique et sociale. Leur expertise et leur engagement ont permis à l'association de porter ses actions en justice et ses campagnes et de les faire connaître à un public large.



UN RÉSEAU TERRITORIAL

Le réseau territorial de Notre Affaire à Tous a développé son activité au sein de ses quatre groupes locaux situés à Lyon, Strasbourg, Paris et Lille. Partout sur les territoires, les citoyen-ne-s ont voulu se saisir des questions de justice climatique et utiliser le droit comme levier d'action. Par la création de groupes locaux de Notre Affaire à Tous, notre volonté est d'étendre le droit et la compétence à l'échelle locale, au plus proche des territoires. L'objectif de ce maillage territorial est de sensibiliser à l'importance des outils juridiques dans la lutte contre le changement climatique, de rencontrer les acteurs associatifs territoriaux, de faire un travail de plaidoyer auprès des élu-e-s locaux et de combattre les projets imposés et polluants.

2022 a vu le lancement du premier recours porté par un groupe local, à travers deux référés pénaux environnementaux à l'encontre de deux entreprises de la « Vallée de la Chimie » (Arkema et Elkem) dans la région lyonnaise. Ces entreprises sont notamment coupables de nombreuses infractions à la réglementation en matière de pollutions industrielles, et en particulier à l'origine des pollutions records locales en matière de « polluants éternels » (PFAS).





UN RÉSEAU INTERNATIONAL

Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un mouvement global pour la justice climatique. Depuis sa création, l'association s'est attachée à tisser des liens avec les organisations et citoyen·ne·s agissant pour la justice climatique à travers le monde. Cette démarche se traduit aussi bien par des recours conjoints avec des partenaires internationaux que par des contributions de doctrine, événements collectifs, et échanges universitaires.

Ainsi, nous nous sommes par exemple investi·e·s dans le recours contre la FIFA pour greenwashing lors de la coupe du monde au Qatar, dans le cadre d'une coalition européenne regroupant des partenaires suisses (l'Alliance Climatique Suisse), belges (Carbon Market Watch), britanniques (New Weather Institute) et néerlandais (Fossil Free Football & Reclame Fossietvrij). Cette plainte a été déposée devant les instances de régulation publicitaires nationales puis regroupée devant l'instance suisse (Commission pour la Loyauté).

Nous sommes également fortement en lien avec plusieurs coalitions européennes, telles que ECCJ (European Coalition for Corporate Justice) sur le devoir de vigilance, le Business & Human Rights Resource Centre, mais aussi de nombreux partenaires clés de la justice climatique dans le monde, notamment Milieudefensie.

Voir également la partie 3.5 « Nos partenaires associatifs »

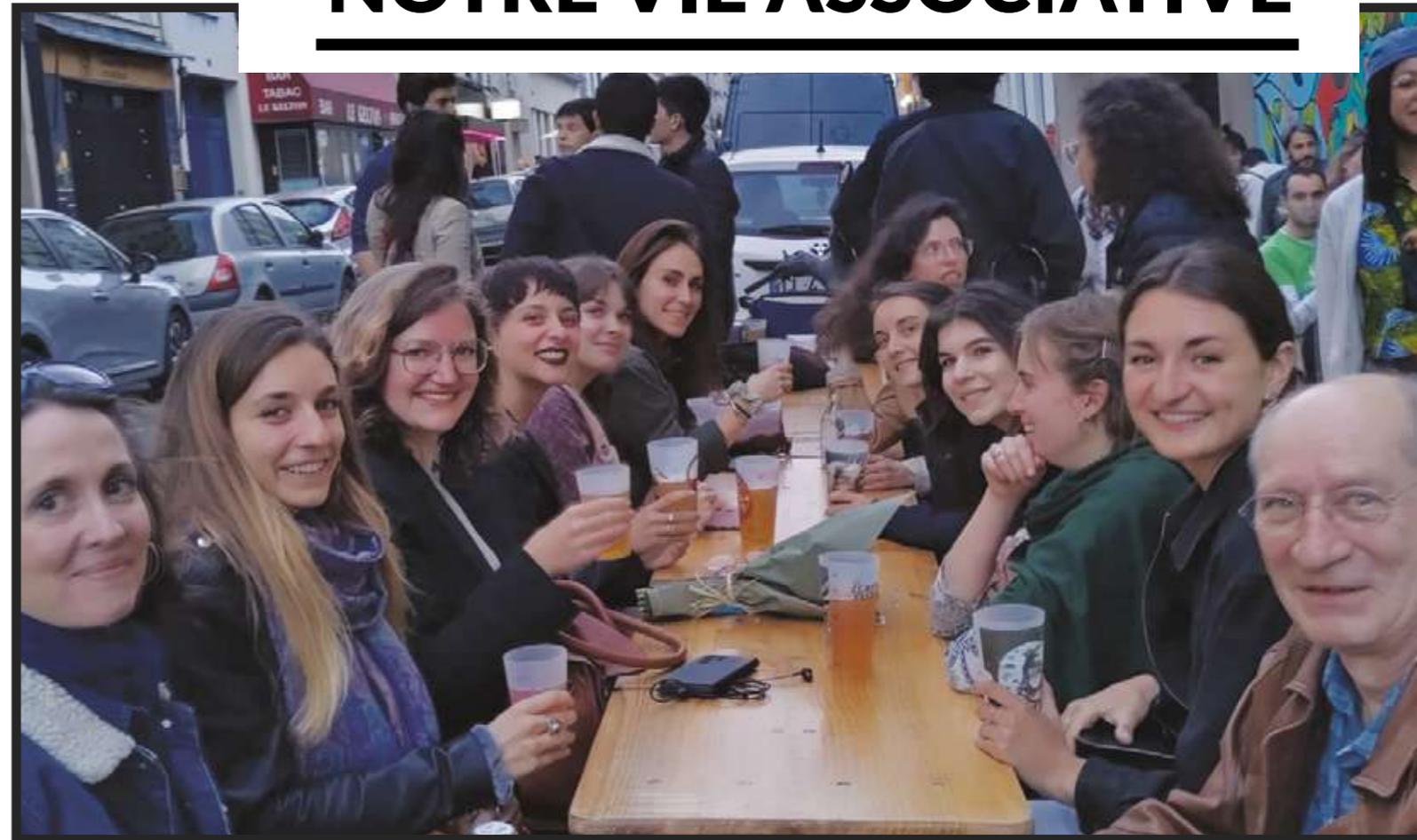


UN RÉSEAU ENGAGÉ

Notre Affaire à Tous continue également à nouer des partenariats riches, qui ont permis en 2022 de tisser des liens avec le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature. Dans ce cadre, Brice Laniyan et Marine Yzquierdo sont justement intervenu·e·s lors du congrès annuel du syndicat de la Magistrature pour dresser un état des lieux des enjeux environnementaux et climatiques et le rôle que le juge judiciaire peut jouer face à ces enjeux cruciaux. Des pistes de coopération sont à l'étude pour accompagner la sensibilisation des magistrat·e·s aux enjeux environnementaux et climatiques.



NOTRE VIE ASSOCIATIVE



LES GROUPES LOCAUX

Depuis 2019, Notre Affaire à Tous étend ses champs d'action dans plusieurs villes de France. Ces groupes s'emparent des dynamiques de leurs territoires pour protéger les droits du vivant et faire advenir la justice climatique.



LYON

Depuis trois ans maintenant, Notre Affaire à Tous – Lyon met en place dans la région lyonnaise des partenariats avec des associations, des avocat·e·s, des établissements d'enseignement supérieur, des personnalités publiques et des collectivités territoriales. Les axes de travail sont interdépendants : dégradation environnementale et climatique et responsabilité des acteurs publics, vulnérabilités et accès au droit (information environnementale – santé environnementale), sensibilisation.

— La vie du groupe

En 2022, Notre Affaire à Tous - Lyon a fonctionné pour la première fois sur une année complète comme une association indépendante. Le bureau était constitué d'une présidente (Hilème Kombila), d'une trésorière (Marine Denis) et d'une secrétaire générale (Camille Panisset). Le Conseil d'Administration comptait sept membres : Marie Pochon, Emma Feyeux, Marine Denis, Camille Panisset, Antoine Clerc, Jean Plewinski et Hilème Kombila.

Pour son fonctionnement, l'association a été appuyée par l'énergie d'une vingtaine de bénévoles, de quatre stagiaires accueilli·e·s au cours de l'année, et de 98 adhérent·e·s. Le groupe entretient par ailleurs des liens toujours privilégiés avec l'antenne nationale : des points mensuels sont organisés, le national soutient stratégiquement et financièrement les activités du groupe, et Notre Affaire à Tous – Lyon s'intègre pleinement dans la coordination nationale ainsi que dans des projets thématiques (notamment sur les discriminations environnementales ou sur la campagne autour de l'Affaire du Siècle).

Les projets du groupe local

Le groupe local s'est construit autour de quatre pôles : le projet « Pour que les pollueurs respectent la loi ! » (Vallée de la Chimie), le projet « Pour un droit à respirer » (pollution de l'air), le pôle éducation – sensibilisation, et le pôle plaidoyer santé environnementale.

- **Vallée de la chimie - Pour que les pollueurs respectent la loi !**

Après deux ans de recherches juridiques, le projet Vallée de la chimie a concrétisé sa première étape en juin 2022, avec le dépôt de deux référés environnementaux contre Arkema France et Elkem Silicones, dénonçant le non-respect de ces entreprises à leurs obligations au regard du droit des ICPE, Installation classée pour la protection de l'environnement (infractions et non-conformités), et - pour Arkema - de sa responsabilité dans la pollution aux PFAS. Depuis, le groupe développe des outils d'accompagnement, avec l'objectif de structurer un réseau de vigilance sur les risques industriels. Il a notamment publié deux guides : « Risques quotidiens des pollutions industrielles & moyens d'actions : ça vous dirait d'en savoir plus ? » à destination des citoyens, et « L'élu local, acteur négligé de la gouvernance des risques industriels » à destination des élus locaux. Pour interpeller les responsables politiques, le groupe a organisé un débat dans l'entre-deux-tours des législatives, afin que les candidat·e·s se positionnent sur ces problématiques. Par ailleurs, Notre Affaire à Tous – Lyon a construit une



stratégie pour accueillir les retours des citoyen.ne.s sur ces sujets de gouvernance des risques, et organise des ateliers pour les faire réfléchir collectivement et synthétiser leurs retours. Le premier atelier s'est passé à Lyon en octobre 2022. Enfin, le groupe assure une représentation médiatique du sujet (conférence de presse, réponses presse). Les bénévoles de Notre Affaire à Tous – Lyon sont accompagné·e·s par l'avocate Maître Louise Tschanz, par des étudiant·e·s de la Clinique de droit de Sciences Po Paris, et travaillent ponctuellement avec d'autres acteurs (associatifs, citoyens, institutionnels).

- **Pollution de l'air – Pour un droit à respirer**

En septembre 2022, Notre Affaire à Tous – Lyon s'est lancé dans un nouveau projet de recours, qui sera lancé en 2023 pour demander l'annulation du nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'agglomération lyonnaise, adopté en novembre 2022. Cette action vise à demander des plans locaux de qualité de l'air réellement protecteurs, et à dénoncer la faiblesse systémique de ces plans locaux sur la qualité de l'air. Pour mener ce travail juridique et de plaidoyer à bien, les bénévoles de Notre Affaire à Tous – Lyon sont accompagnés par Me Hélène Leleu, deux étudiants de la Clinique de droit de Sciences Po Paris, La Rue est à Nous – Lyon, FNE – Rhône, Notre Affaire à Tous national, Générations Futures et Respire, ainsi que six requérants individuels.





- **Plaidoyer santé environnementale.**

En parallèle de ces projets, le groupe lyonnais travaille sur des outils lui permettant de nourrir ses réflexions et d'assurer l'infusion de son plaidoyer auprès de différents acteurs. Si le projet OEIL a pris fin, le groupe a travaillé sur un projet de livre blanc sur le contentieux en santé environnementale, qui sera diffusé en 2023. Ce travail a bénéficié de l'appui de deux stagiaires, encadrés avec le cabinet Kaizen avocats et le Réseau Environnement Santé, et a fait l'objet d'une première présentation au congrès du Syndicat des Avocats de France en octobre 2022 à Strasbourg.

- **Pôle Education-sensibilisation.**

Le groupe éducation - sensibilisation a mené plusieurs interventions en milieu scolaire en 2022 : à Villeurbanne et à Annecy. Le groupe a par ailleurs finalisé la réalisation d'un procès fictif – « L'affaire PetrolIX » – en collaboration avec Conscience et Impact Écologique, qui a vocation à se diffuser dans des classes de collèges et lycées en 2023, dans l'agglomération lyonnaise et en dehors.

— Insertion dans l'écosystème lyonnais

En 2022, Notre Affaire à Tous - Lyon s'est engagé dans deux collectifs locaux.

Lyon Climat réunit des dizaines d'associations climat de l'agglomération lyonnaise et organise des actions et rassemblements communes. Ce collectif permet également de partager les actualités des différentes associations et de réfléchir collectivement à la stratégie climat locale. En 2022, Notre Affaire à Tous - Lyon a ainsi participé à la co-organisation de deux marches socio climatiques : le 12 mars (marche Look Up) et le 9 avril 2022 (Marche pour le Futur).

Plus Jamais ça ! Rhône, désormais l'Alliance Écologique et Sociale (AES), réunit des syndicats de travailleur.se.s et des associations climat du Rhône. Cette coalition a pour objectif de réfléchir et d'échanger sur les liens à faire entre justice climatique et justice sociale. Notre Affaire à Tous - Lyon a ainsi rejoint ce collectif en mai 2022, et participe depuis à ses réunions mensuelles et à sa communication. Cette coalition permet à Notre Affaire à Tous - Lyon d'envisager des liens plus faciles avec les salarié.e.s, notamment dans le cadre de ses actions dans la Vallée de la chimie.

Pour renforcer son intégration dans le tissu local, Notre Affaire à Tous - Lyon a également participé à plus d'une dizaine d'événements organisés par d'autres associations locales ou institutions, créé des partenariats privilégiés (de façon formelle avec l'association Conscience et Impact Écologique et avec le projet d'école supérieure de la transition résiliente Ecologica ; mais aussi en dialoguant avec de nombreux acteurs impliqués sur ses sujets de travail), et dialogué avec différents acteurs institutionnels locaux.

Notre Affaire à Tous - Lyon poursuit en 2022 son insertion dans le paysage politique et militant lyonnais et développe un véritable réseau afin de structurer durablement le groupe local et ses actions. Le groupe aspire à devenir une référence juridique en matière de justice climatique et de santé environnementale au sein de l'agglomération lyonnaise et à l'échelle régionale.

STRASBOURG

Le groupe strasbourgeois, dynamisé par des étudiant·e·s en droit et des bénévoles attaché·e·s à la défense de la justice climatique, est structuré autour de cinq pôles majeurs :

Le pôle sensibilisation : l'année 2022 a débuté avec des interventions auprès de lycéen·ne·s de seconde et de terminale. Ces interventions, sous la forme de débats-mouvants, sont le moyen pour les bénévoles de pouvoir animer des temps de discussion et d'information sur la justice climatique. À l'avenir, ce groupe aimerait travailler davantage sur des formats plus longs ou des procès fictifs. Il explore aussi les possibilités de partenariats avec d'autres associations afin de parfaire le contenu et la qualité de ses interventions.

Le pôle conférence et café débat : le pôle a commencé l'année 2022 en organisant une première conférence en février avec la participation de Marie Toussaint sur le sujet de la justice climatique à destination d'un public étudiant. Il a aussi participé à la projection du film de Cyril Dion, *Animal*, suivi d'un débat, en collaboration avec la Société Française pour le Droit de l'Environnement et Alsace Nature. Le pôle a ensuite organisé une conférence sur l'affaire Justice pour le Vivant. Cette conférence numérique a rassemblé une trentaine de participants. Enfin, le pôle a programmé un cycle de conférences pour 2022-2023 dont la première a fait intervenir Jérémie Suissa ainsi que Marie Toussaint en décembre pour discuter de l'actualité de la justice climatique et environnementale.



Le pôle inter asso : ce pôle a participé à l'organisation de la mobilisation nationale Look Up où l'une de nos membres a pu prendre la parole au sujet de la reconnaissance de l'écocide en droit français. Nous avons ensuite fièrement manifesté avec les autres collectifs strasbourgeois.

Le pôle communication : les missions de ce pôle s'organisent autour de la publication de posts de vulgarisation sur les réseaux sociaux concernant des thèmes d'actualités environnementales et climatiques, mais aussi de présentation des bénévoles du groupe local. Le pôle travaille également à la réalisation de supports graphiques nécessaires à l'activité des autres pôles.

Le pôle juridique : l'activité naissante de ce pôle consiste à analyser juridiquement les situations environnementales problématiques dans et autour de Strasbourg afin d'en évaluer les potentialités contentieuses. Ce pôle est l'occasion pour les étudiants en droit bénévoles dans l'association de mettre en exergue leurs connaissances.

De manière générale, le pôle strasbourgeois est dans une bonne dynamique, possède des bénévoles motivé·e·s et ambitieux·ses et nombre de beaux projets à venir. Il est impatient de se présenter en septembre prochain au village des associations pour y propager son énergie et ses projets.

LILLE

En 2022, le groupe lillois a vu ses effectifs augmenter avec dorénavant 6 membres actif.ve.s (3 étudiant.e.s et 3 professionnel.le.s). Notre Affaire à Tous - Lille s'organise dorénavant autour de plusieurs pôles :

Le pôle sensibilisation : Les membres de ce pôle s'organisent et souhaitent se former afin d'intervenir au sein de collèges et de lycées. Nous espérons que les premières interventions aient lieu en 2023.

Le pôle communication : Le pôle se structure afin de produire des contenus pour alimenter les réseaux sociaux du groupe lillois.

Le pôle accompagnement juridique : Il s'agit d'une activité émergente issue du souhait de quelques membres d'accompagner des collectifs locaux. A ce jour, un contentieux relatif à la protection de deux arbres dans l'avesnois fait l'objet d'un suivi de notre part.

De manière générale, le groupe local lillois progresse et termine sa configuration autour des 3 pôles précisés en vue d'intensifier leurs actions dans la métropole lilloise pour 2023..

PARIS

Le groupe local Paris-Île de France (Paris IDF) a été créé en septembre 2022 à la suite d'une campagne de recrutement de bénévoles. Si l'emplacement du siège de Notre Affaire à Tous se situe effectivement à Paris, le groupe local parisien a pour but de faire vivre l'association au niveau local. L'idée d'origine étant de sortir de la période de la pandémie en ranimant des rencontres en présentiel dans la capitale et en centralisant les

actions qui nécessitent la présence des bénévoles à Paris (exemple en image ci-dessous avec la promotion de la campagne européenne de Stop Ecocide France pour la reconnaissance de l'écocide à l'approche du trilogue européen sur la Directive relative à la criminalité environnementale).

Au vu du potentiel de bénévoles et experts présents dans la région, ainsi que de la nécessité de saisir les problématiques environnementales et climatiques, il a semblé essentiel de créer cette synergie locale pour cibler les actions et enjeux du territoire.

Avec déjà une dizaine de bénévoles actif.ve.s (étudiant.e.s en master, une doctorante, des professionnel.le.s), le groupe se structure actuellement autour de deux projets : l'un sur les déchets et l'autre sur la pollution de l'air, pour l'instant encore au stade de recherches et de mise en place du mode de travail.

Le lancement d'une réunion bénévole, une fois par mois, à partir du mois de janvier est une nouvelle étape pour structurer et encadrer le groupe.



LA VIE ASSOCIATIVE

Les groupes de travail et la coordination

En 2022, les groupes de travail ont conservé leur croissance en maintenant un nombre de bénévoles grandissant : le levier du droit pour combattre le changement climatique et protéger les droits fondamentaux des citoyen·ne·s demeure notre outil principal. De nombreux étudiant·e·s en droit ou autre, juristes et avocat·e·s ont rejoint les groupes de travail existants.

Les groupes de travail se sont encore davantage structurés, et ont fait monter en puissance les membres les plus actif·ve·s de Notre Affaire à Tous. A ce jour, la majorité de ces groupes sont menés par des référent·e·s bénévoles, qui accueillent les nouveaux·elles membres, organisent les réunions et participent à la stratégie générale de l'association. Ces bénévoles sont ainsi le moteur des nombreux projets et événements menés par Notre Affaire à Tous. Les salarié·e·s font ensuite le lien entre les différents groupes de travail, appuient la stratégie des groupes, leurs projets et la stratégie générale de l'association.

Les membres les plus actif·ve·s de l'association forment la « coordination » de Notre Affaire à Tous, qui réunit référent·e·s des groupes de travail, salarié·e·s et membres du Conseil d'administration. Elle se réunit régulièrement et échange quotidiennement. La coordination assure un suivi des groupes de travail et applique la stratégie de l'association préalablement approuvée par le Conseil d'administration. Le bureau est garant de cette stratégie et supervise son application.



Le changement de locaux

2022 a vu un événement important de la vie de Notre Affaire à Tous : la fermeture de La Base, qui était le local de l'association depuis plusieurs années à Paris, et l'emménagement aux bureaux de La Pension en mai. Notre Affaire à Tous est désormais bien installée dans les nouveaux locaux de la Cité des Fleurs, progressivement investis par de plus en plus de bénévoles pour des réunions de groupes de travail ou lors de passages à Paris.

Le retour de la convivialité

2022 aura permis de réinstaurer progressivement des temps conviviaux en présentiel, après la douloureuse période du COVID qui a mis à mal les liens en limitant les contacts à des réunions en visio. Plusieurs « apéros » ont pu se tenir dans les derniers mois de La Base, et dans les nouveaux locaux, et les conférences et événements organisés ont aussi été l'occasion de se retrouver pour partager de manière conviviale. L'année s'est achevée avec l'organisation d'un événement interne rassemblant les bénévoles de Notre Affaire à Tous à Noël, où chacun.e a pu partager un moment convivial et s'échanger des cadeaux de seconde main ou faits main.

L'année 2022 aura permis de réaffirmer l'importance d'organiser des temps pour se retrouver de manière informelle, au-delà des réunions de travail, et l'équipe salariée a donc décidé de proposer dès janvier 2023 un « apéro mensuel » afin de garantir une régularité pour se retrouver entre bénévoles, membres de l'équipe salariée et membres du Conseil d'administration.

« 2022 MARQUE LE RETOUR DE LA CONVIVIALITÉ ET DES TEMPS COLLECTIFS »



RESSOURCES HUMAINES

En charge au quotidien de l'avancée et du pilotage des différents projets portés par Notre Affaire à Tous et du suivi des coalitions partenariales, l'équipe salariée est aussi à l'interface avec les bénévoles et les groupes de travail, ainsi qu'avec les groupes locaux. Un lien régulier est également assuré par le délégué général avec le Conseil d'administration, qui est également pour certain·e·s membres en contact direct avec les salarié·e·s et bénévoles pour assurer un suivi spécifique de certains projets.



En 2022, l'association a connu de nombreux changements au sein de l'équipe salariée.

- Fin 2021 - début 2022 Notre Affaire à Tous a compté les départs de deux salariées centrales (Cécilia Rinaudo, coordinatrice, et Clothilde Baudouin), auxquelles ont succédé les arrivées d'Abdoulaye Diarra en tant que chargé de communication et de Jérémie Suissa en tant que délégué général.
- En septembre nous avons également pu ouvrir un nouveau poste de juriste « responsabilité climatique des multinationales » et accueillir un 5^e salarié, Brice Laniyan, docteur en droit public comparé, qui rejoint donc l'équipe pour renforcer le pôle « multinationales ».

**« UNE ÉQUIPE SALARIÉE
FORTEMENT RENOUVELÉE »**

**«...» CRÉATION D'UN 5^E POSTE DE SALARIÉ,
DÉDIÉ À LA RESPONSABILITÉ DES
MULTINATIONALES »**

COMMUNICATION

Communication interne

L'association utilise différents outils de communication interne pour coordonner les différents groupes de travail : listes mails spécifiques à chaque groupe, coordination par mail et sur whatsApp, Google Drive commun, espace Slack...

Nos newsletters ont été l'occasion de sensibiliser le plus grand nombre et de faire le lien avec nos soutiens, nos adhérent·e·s et nos bénévoles.

- La revue IMPACTS sensibilise aux questions d'inégalités climatiques en mettant en lumière le lien entre la crise climatique et les inégalités sociales.
- La newsletter des affaires climatiques met en lumière les batailles juridiques à travers le monde pour faire de la justice climatique et de la justice sociale une réalité.
- La newsletter interne permet de faire le récapitulatif des actualités internes et externes des groupes de travail et de notre vie associative.



Communication externe

La communauté de Notre Affaire à Tous sur les réseaux sociaux a par ailleurs augmenté. En 2022, nous avons créé un compte LinkedIn, ce qui nous permet de développer et d'élargir notre communauté.

TOP des réseaux sociaux :

-  Facebook : **23 248 (+1 085*)**
-  Twitter : **20 055 (+1 248*)**
-  Instagram : **16 360 (+2 086*)**
-  LinkedIn : **5 892**

*variation du nombre d'abonné·e·s par rapport à 2021

Au 31 décembre 2022, l'association comptait **458** adhérent·e·s.

Les différents colloques et publications de Notre Affaire à Tous

En 2022, Notre Affaire à Tous a continué sa « recherche-action » en entretenant de nombreux liens avec les réseaux académiques afin d'enrichir la recherche juridique en matière climatique. Plusieurs membres de Notre Affaire à Tous ont contribué à un numéro spécial du Journal européen des droits de l'Homme sur « Les droits de l'Homme au service de l'urgence climatique » sous la direction des universitaires Christel Cournil et Camila Perruso (Paul Mougeolle, La « diligence raisonnable en matière des droits de l'homme », un catalyseur de la responsabilité climatique des multinationales ?).

L'association est impliquée dans le financement d'un ouvrage à paraître intitulé « La société écologique : normes et relations » de la collection des Petits manuels de la transition porté par le collectif FORTES Campus de la transition.

Christel Cournil, Paul Mougeolle et les avocat·e·s, Maria Dziumak et Ugo Birchen ont produit un Amicus curiae présenté auprès de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'Homme dans l'affaire *Cláudia Duarte Agostinho et autres c. Portugal*. Ce dernier a été publié dans La Revue des droits de l'homme. Les contentieux Total et Greenwashing initiés par Notre Affaire à Tous ont été commentés par l'universitaire et administratrice de l'association Christel Cournil dans la Revue de droit de l'environnement.

Dans le cadre de l'examen périodique universel de la France réalisé par le Comité des droits de l'Homme des Nations-Unies, Notre Affaire à Tous a contribué en proposant une série de mesures à adopter dans la législation française en matière climatique et environnementale.



LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION

Convaincue de la force du collectif pour agir et faire changer les choses, Notre Affaire à Tous porte systématiquement, depuis sa création, ses actions pour la justice climatique avec des partenaires divers, issus pour la majorité du mouvement environnemental et climatique français, et en prenant soin d'emmener avec nous les mouvements de citoyen·ne·s mobilisé·e·s pour le climat.

Les partenaires associatifs. Notre Affaire à Tous en tant que membre du Réseau Action Climat (RAC) s'est impliqué dans les travaux du réseau, via ses groupes de travail, et au sein du CA sur les questions stratégiques.

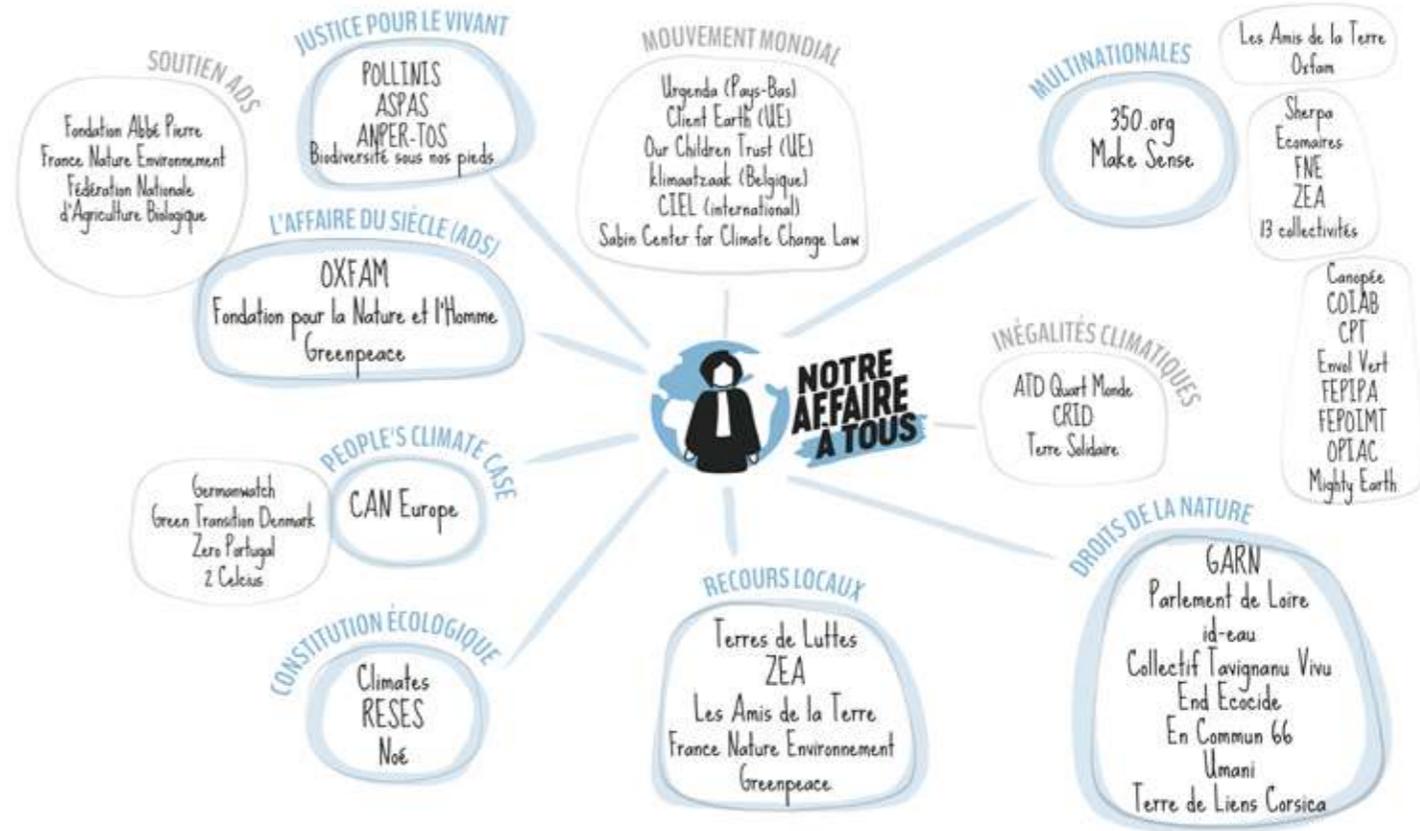
L'association s'inscrit plus largement dans le cadre du « mouvement climat », notamment pour l'organisation de marches citoyennes ou d'actions diverses de plaidoyer dans le cadre des réunions de l'inter-orga climat. Les marches du printemps 2022 et les diverses mobilisations liées à la place du climat dans l'élection présidentielle auront été autant d'occasions de coordonner l'action de Notre Affaire à Tous avec celles des partenaires, et de porter des projets communs.

L'association entretient des liens étroits avec le mouvement mondial pour la justice climatique en échangeant régulièrement avec Climate Action Network Europe, Urgenda (Pays-Bas), ClientEarth (Union Européenne), Global Legal Action Network (UK/international), Our Children's Trust (Etats-Unis), Klimaatzaak (Belgique), CIEL (International), Global Alliance for the Rights of Nature (GARN, international), ASUD (Italie) ainsi que le Sabin Center for Climate Change Law.

Dans le cadre du plaidoyer relatif à l'adoption d'une directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises, Notre Affaire à Tous a intégré l'*European Coalition for Corporate Justice* (ECCJ). Dans ce cadre-là, l'association participe à la définition de la stratégie de la coalition européenne sur les sujets climat et environnement.

Les partenaires universitaires. Les partenariats avec les universités et les écoles d'enseignement supérieur se sont également renforcés en 2022 : avec la Clinique de droit de Sciences Po Paris sur plusieurs projets, notamment à Lyon, mais aussi avec une trentaine d'étudiant·e·s de master de Sciences Po Toulouse dans le cadre de la clinique de droit.

L'ASSOCIATION A MAINTENU SES PARTENARIATS ASSOCIATIFS ET EN A CRÉÉ DE NOUVEAUX SUR DIFFÉRENTS PROJETS



BILAN FINANCIER

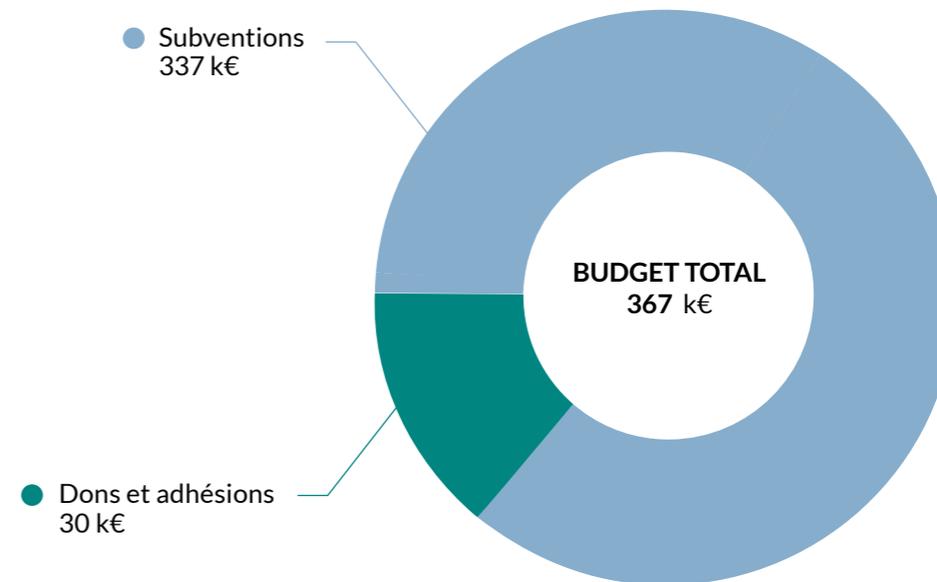
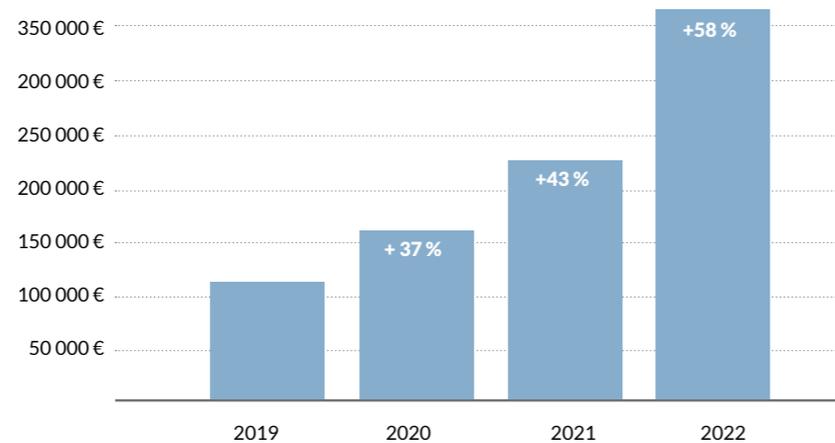


LES RESSOURCES

Comme en 2021, le financement 2022 de Notre Affaire à Tous s'est essentiellement constitué de subventions de fondations privées. Proportionnellement à la croissance de ses dépenses, l'association a veillé à obtenir des nouvelles recettes et a pour cela maintenu les partenariats des années passées et en a créé de nouveaux. Comme les années précédentes, plusieurs fondations privées (la Fondation Charles Léopold Mayer, Terre Solidaire et Un Monde par Tous) nous ont permis de financer les dépenses courantes et de fonctionnement dans le cadre de partenariats globaux. Ces partenariats globaux nous permettent aussi de financer les projets et activités ne faisant pas ou peu l'objet de financements spécifiques. D'autres fondations (Léa Nature, European Climate Foundation, Rockefeller Brothers Foundation) ont de leur côté soutenu les dépenses liées à certains projets spécifiques de l'association.

En 2022 nous avons également finalisé un soutien déterminant de la part d'un nouveau financeur, FILE (Foundation for International Law for Environment), à hauteur de près de 330 k€ par an pendant deux ans. Au total, le budget 2022 a été en augmentation de 58 % par rapport à 2021, permettant d'atteindre 367 k€, comprenant plus de 30 k€ de dons et adhésions.

Évolution des produits d'exploitation

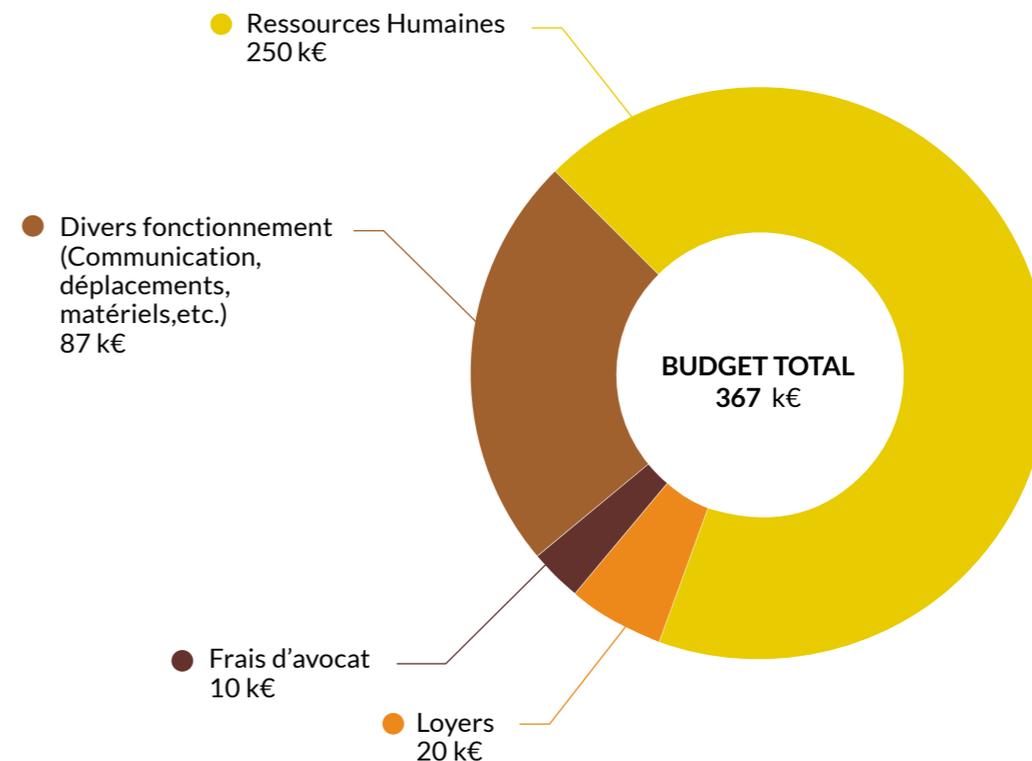
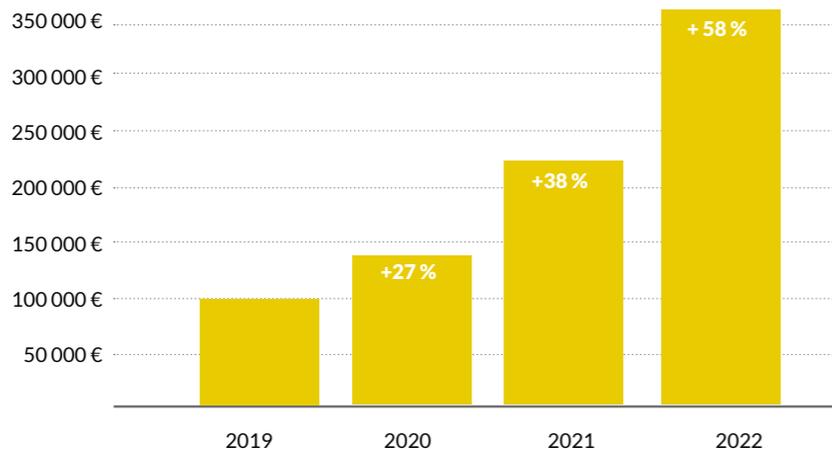


LES DÉPENSES

En 2022, l'équipe permanente de Notre Affaire à Tous est passée à 5 salarié·e·s, ce qui a induit une forte augmentation des dépenses en ressources humaines de l'association par rapport à 2021 (près de 250 k€, soit +42 %). Et si d'autres dépenses ont pu augmenter elles aussi, en raison du nombre croissant des projets et campagnes portés par Notre Affaire à Tous, une large part des charges de l'association demeure dédiée aux ressources humaines. En 2022, près de 70 % des dépenses étaient liées aux ressources humaines (équipe salariée + consultant·e·s / freelances).

Les autres postes de dépenses ont été essentiellement les loyers, la communication et l'événementiel.

Évolution des charges d'exploitation



MERCI !

Ce rapport d'activité ne saurait s'achever sans rendre hommage et remercier tout-e-s celles et ceux qui font vivre l'association chaque jour !

Merci à tou.te.s les bénévoles, et en particulier aux référent-e-s des groupes thématiques et des groupes locaux, que nous invitons plus que jamais à résister à toute « culpabilité » : vous faites des miracles !

Merci à l'équipe salariée, dont il faut rappeler régulièrement aux partenaires qu'elle n'est pas composée d'une centaine de personnes mais moins d'une dizaine !

Merci au Conseil d'administration pour son investissement au quotidien. Et bien entendu merci à l'ensemble de nos membres, donateurs, partenaires et financeurs pour leur confiance constante.





Notre Affaire à Tous est une association qui œuvre pour protéger le vivant, les communs naturels et le climat via l'utilisation du droit.

Originellement issu·e·s du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement, les membres de Notre Affaire à Tous se positionnent comme « avocat·e·s de la planète », en cherchant à établir par la jurisprudence, le plaidoyer juridique et la mobilisation citoyenne une responsabilité effective et objective de l'humain vis-à-vis de l'environnement.

www.notreaffaireatous.org